Barreau du Haut-Canada



Rapport annuel

Points saillants de l'exercice 2004

Table des matières

Introduction

LE BARREAU DU HAUT-CANADA

Formé le 17 juillet 1797 et constitué en société en 1822, le Barreau du Haut-Canada est l'organisme responsable de réglementer la profession juridique de l'Ontario dans l'intérêt du public.

Le Barreau forme, admet et réglemente les avocats et les avocates de la province. Les affaires du Barreau sont gouvernées par un conseil d'administration dont les membres sont appelés conseillers et conseillères. La plupart sont des avocats élus par la profession et certains sont des non-juristes nommés par le gouvernement provincial.

ÉNONCÉ DE MISSION DU BARREAU DU HAUT-CANADA

Le Barreau du Haut-Canada réglemente la profession juridique
dans l'intérêt du public

......

en veillant à ce que les avocates et les avocats qui sont au service
de la population de l'Ontario répondent à des normes élevées
en matière de formation, de compétence et de déontologie;

......

en défendant l'indépendance, l'intégrité et
l'honneur de la profession juridique;

......

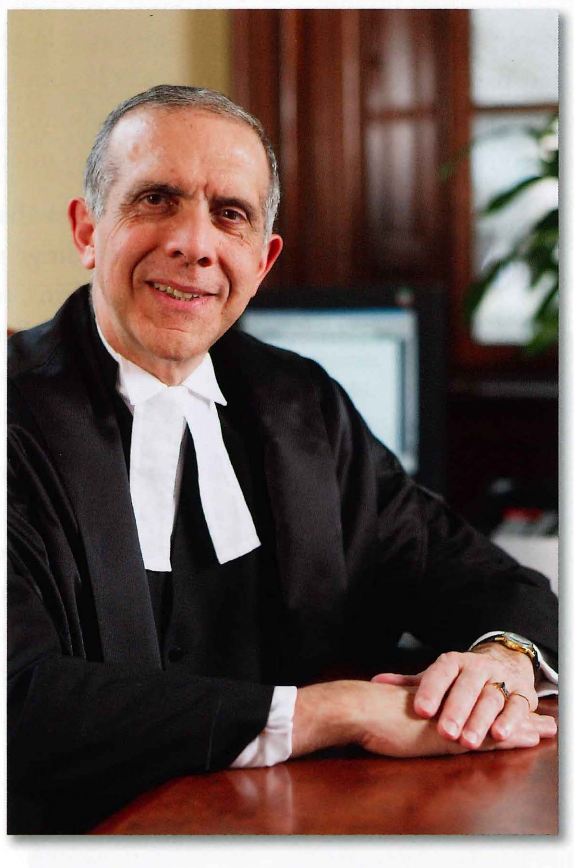
et en faisant avancer la cause de la justice et
de la règle de droit.

Message du trésorier

ÉLARGIR NOTRE MANDAT POUR MIEUX SERVIR L'INTÉRÊT DU PUBLIC

Agir à titre de trésorier du Barreau du Haut-Canada a été un privilège et un plaisir. C'est un honneur, un défi et une grande récompense que d'être élu à un poste de leader par ses pairs.

L'une des premières réalisations du Conseil au début de mon mandat fut d'approuver des modifications importantes dans notre processus de formation, d'admission et d'octroi des licences. En décembre 2003, le Conseil a d'ailleurs approuvé un processus-type d'octroi des licences qui remplacera, dès mai 2006, le programme d'admission actuel du Barreau.



Ce processus consiste à vérifier que les candidats possèdent les compétences de base nécessaires pour dispenser des services juridiques de manière efficace au public.

En 2004, on a recueilli les commentaires de la profession pour concevoir le nouveau processus, et la participation a été sans précédent. Pendant tout l'exercice et jusqu'en février 2005, le Conseil a approuvé des rapports détaillés du Comité du perfectionnement professionnel et des admissions sur chacune des composantes.

Il est impératif d'accorder un immense crédit et de faire des remerciements sincères, non seulement de la part du Conseil, mais de toute la profession, aux membres du Groupe de travail sur le continuum de la formation juridique. Nous nous préparons à présent à mettre en application, dès 2006, un processus d'octroi des licences basé sur des fondements rationnels et pertinents, en plus d'être juste et transparent.

La réglementation proposée des parajuristes, en soi une question de protection du public majeure, est un autre grand thème sur lequel le Conseil s'est penché cette année. Nous avons eu l'honneur, en janvier 2004, de nous voir confier par Michael Bryant, procureur général de l'Ontario, la tâche d'élaborer un modèle qui nous permettrait de réglementer tous les services juridiques, y compris ceux de la profession parajuridique.

Il est intéressant de noter qu'entre janvier 2004 et la présentation du rapport à l'automne dernier, le Groupe de travail du Barreau sur la réglementation des parajuristes a tenu des consultations avec plus de 60 parties intéressées – notamment les tribunaux, des organisations de parajuristes, des organisations spécialisées en droit, des collèges communautaires, des tribunaux d'arbitrage et d'autres parties – et reçu plus de 70 mémoires.

S'inspirant de ces consultations et d'une analyse des mesures et des recherches précédentes, le

Groupe de travail a recommandé un modèle de réglementation qui offrirait la même protection aux clients des parajuristes qu'aux clients des avocats.

Le Barreau appuie inconditionnellement cette volonté du procureur général de remédier à une situation qui en déconcerte plus d'un depuis plus de 20 ans.

Je souhaite reconnaître les efforts du Groupe de travail sur la réglementation des parajuristes, présidé par Bill Simpson, et je les en remercie. Le degré de consensus auquel les membres sont parvenus est une réalisation tout à fait exceptionnelle. Je remercie sincèrement tous les conseillers et conseillères et le personnel du Barreau qui, au cours des ans, ont participé aux nombreux comités et groupe de travail dont les efforts ont jeté les bases de ce rapport.

Nous avons rempli notre engagement auprès du procureur général.

Depuis plusieurs décennies déjà, le Barreau du Haut-Canada fournit son avis à tous les paliers de gouvernement. Or, depuis quelques années, nous avons développé des relations plus solides que jamais avec les gouvernements provincial et fédéral qui nous consultent au sujet d'un nombre croissant d'enjeux.

À titre d'organe provincial de réglementation, nous pouvons nous attendre à coopérer étroitement avec le gouvernement ontarien. Notre participation à l'échelle nationale s'est accrue. Cette année par exemple, nous avons été consultés sur des dossiers comme la libre circulation nationale et la nomination des juges de la Cour suprême du Canada.

Nous sommes également fiers de nos efforts de collaboration avec les administrations municipales, comme la Ville de Toronto avec laquelle nous nous sommes affiliés pour promouvoir une équité et une diversité accrues au sein de la profession juridique par des initiatives comme la Journée nationale des Autochtones et les activités du Mois de l'histoire des Noirs.

Je crois qu'il faut écouter les autres et établir des liens solides avec le gouvernement, les organisations juridiques et la communauté pour mieux assumer notre responsabilité lorsque nous gouvernons notre profession dans l'intérêt du public.

Le Barreau est chanceux de compter parmi son personnel, dirigé par le directeur général, Me Malcolm Heins, une équipe de professionnels exceptionnels dont l'engagement à mettre en application les politiques et les projets du Conseil assure la bonne gouvernance de la profession.

Je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance pour le travail de mes collègues du Conseil. Je les remercie de m'avoir permis d'occuper le poste de trésorier. J'éprouve une grande fierté devant ce que nous avons accompli ensemble en tant que communauté de professionnels. ❖

Le trésorier,

Me Frank Marrocco, c.r.

NOTRE FAÇON DE GOUVERNER LA PROFESSION DANS L'INTÉRÊT DU PUBLIC

Tout au long de l'année 2004, nous avons consolidé nos programmes et services afin de garantir à la population de l'Ontario des services juridiques qui satisfont à des normes élevées sur le plan de la formation, de l'éthique professionnelle et de la compétence.

L'énoncé de mission du Barreau décrit bien notre mandat en matière d'intérêt public.

Le Barreau du Haut-Canada réglemente la profession juridique dans l'intérêt du public en veillant à ce que les avocates et les avocats qui sont au service de la population de l'Ontario répondent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie; en défendant l'indépendance, l'intégrité et l'honneur de la profession juridique et en faisant avancer la cause de la justice et de la règle de droit.

Comment le Barreau s'acquitte-t-il de ce mandat?

Nos normes professionnelles sont révisées à intervalles réguliers. À titre d'exemple, nous revoyons et étoffons constamment notre *Code de déontologie,* les règlements administratifs, les politiques et les règles de pratique et de procédure qui régissent les quelque 35 000 avocats et avocates de l'Ontario.

Le maintien de la confiance du public et des normes est crucial pour déterminer les habiletés que nous attendons de ceux et de celles qui veulent faire partie de la profession juridique. L'année 2004 a marqué un point tournant pour le Barreau, puisque nous avons considérablement remanié le processus d'admission des étudiants en droit qui désirent exercer leur profession en Ontario. Environ 1 800 avocats et avocates de la province se sont portés volontaires pour mettre en œuvre cette réforme. Résultat, le processus d'admission complètement remanié et approuvé par le Conseil entrera en vigueur en 2006.



Le nouvel examen des compétences exigées des nouveaux membres de la profession a demandé un énorme travail. Sans l'aide bénévole de membres de la profession, la réforme n'aurait probablement pas vu le jour. Tous les aspects du processus d'admission ont été revus et modifiés. J'aimerais remercier personnellement les membres qui ont investi généreusement du temps et de l'énergie pour nous aider à abattre ce travail essentiel.

En 2004, nous avons aussi continué d'améliorer l'accès des avocats et avocates aux ressources, à la documentation et au perfectionnement dans le domaine du droit. Entre autres, la participation à nos programmes de formation permanente est demeurée phénoménale : plus de 20 000 avocats et avocates ont assisté à des téléséminaires, aux conférences de notre Réseau de formation interactive et à nos émissions interactives en ligne. Et nous avons continué d'offrir en ligne des ressources juridiques, des documents relatifs au Cours de formation professionnelle et d'autres outils facilitant la gestion d'un cabinet.

L'établissement des normes imposées aux avocats et avocates constitue une composante fondamentale de notre rôle de défenseur du grand public. Malheureusement, certaines personnes ne se conforment pas systématiquement à la réglementation. L'une de nos grandes priorités en 2004 était de renforcer la réglementation en améliorant la rapidité d'exécution, la transparence, l'accès et la qualité en matière de procédures liées à la résolution des plaintes, aux enquêtes et aux sanctions disciplinaires.

Nous avons, par exemple, mis sur pied en 2004 un service de saisie et de traitement des plaintes pour aider à rationaliser la démarche de réception et de résolution des plaintes. Parce qu'elle exige un haut niveau d'expertise dès le départ, l'étape de saisie des plaintes enrichit énormément le processus de réglementation. En outre, l'examen rapide d'un dossier mène parfois au règlement rapide de la plainte, tout en permettant de réduire et de confier de manière plus rationnelle les dossiers aux services responsables du règlement des plaintes et des enquêtes connexes.

En sa qualité d'organe de réglementation, le Barreau continue de traiter un grand nombre de plaintes nécessitant une réponse rapide. En 2004, par exemple, notre personnel de résolution des plaintes a réussi à réduire la durée moyenne de traitement des dossiers à moins de 80 jours, la durée visée initialement.

Le Barreau examine plus de 4 000 plaintes chaque année. C'est pourquoi nous cherchons constamment des outils technologiques pour nous aider à mieux gérer l'ensemble du processus. L'an dernier, nous avons entrepris une nouvelle initiative de gestion des dossiers afin d'améliorer le traitement et le suivi des plaintes. Ce système, qui doit être mis en place en 2005, facilitera l'échange de renseignements, la gestion des connaissances et des documents, ainsi que l'application des normes de service.

À titre d'organe de réglementation, le Barreau doit être accessible et transparent, en plus de rendre des comptes au grand public. Le public et les médias ont accès à toutes les audiences, une fois les enquêtes terminées. Le Barreau du Haut-Canada distribue à l'avance aux parties intéressées les renseignements concernant les audiences à venir. Nous sommes d'ailleurs le seul barreau canadien qui publie des décisions d'ordre disciplinaire sur IIJCan – une ressource Internet d'information juridique fournie sans frais par les ordres de juristes du Canada. Ces renseignements s'ajoutent à la publication des dispositions disciplinaires sur le site Web du Barreau et dans *La Revue des juristes de l'Ontario.*

L'accès du public à la justice, qui s'inscrit dans notre mandat, demeure une priorité. Notre service Assistance-avocats est très en demande. À preuve, 67 125 personnes ont fait appel à ce service lorsqu'elles avaient besoin de conseils juridiques ou de connaître les options à leur disposition. En 2004, nous avons également inauguré un répertoire en ligne de spécialistes agréés afin d'aider les gens à trouver un avocat ou une avocate se spécialisant dans un secteur particulier du droit.

En tant qu'organisme public, le Barreau du Haut-Canada a un mandat d'éducation beaucoup plus vaste que la simple diffusion d'information sur ses services et son rôle aux juristes et à la population. Nous continuons entre autres à tenir des forums d'éducation publique très courus, de concert avec des organismes communautaires. Ces forums donnent

l'occasion d'échanger des renseignements, des idées et des propositions de mesures visant à régler les enjeux juridiques associés aux droits et aux besoins des francophones, des Autochtones et des communautés qui revendiquent l'égalité. Si un grand nombre de forums portent sur un éventail d'enjeux liés à la discrimination, aux droits de la personne et à l'égalité, ils permettent aussi de mettre à l'honneur les réalisations des communautés concernées et de promouvoir une équité et une diversité accrues au sein de la profession juridique.

À l'instar d'autres professions et des organes de réglementation qui les régissent, les parties intéressées – qu'il s'agisse d'avocats et d'avocates, de membres du public ou d'autres intervenants – exigent désormais plus de transparence, des services de qualité et le règlement rapide de leurs transactions avec le Barreau. Pour combler efficacement ces besoins, il est essentiel de pouvoir compter sur une main-d'œuvre informée, dévouée et axée sur le service à la clientèle.

J'aimerais exprimer ma plus sincère gratitude aux employés du Barreau qui travaillent d'arrache-pied pour dispenser des services de qualité supérieure à toutes les parties intéressées. Les témoignages que vous pourrez lire dans le présent rapport annuel traduisent d'ailleurs à quel point le public, les membres de la profession et les partenaires communautaires apprécient nos efforts.

Je tiens aussi à remercier notre trésorier sortant, Me Frank Marrocco, avec lequel j'ai eu le plaisir de travailler au cours des deux dernières années. Grâce à son appui, nous avons pu poursuivre le développement d'un organe de réglementation fermement engagé à servir l'intérêt public. ❖

Le directeur général du Barreau du Haut-Canada,

Me Malcolm Heins

Élaborer les politiques pour remplir notre mandat

Le mandat du Barreau visant à réglementer la profession juridique dans l'intérêt du public s'articule autour de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques.

Questions de politiques majeures et initiatives en 2004

- Réglementation des parajuristes
  - Consultation avec les parajuristes et autres intervenants
  - Rapport du groupe de travail sur les parajuristes
  - Consultation avec le ministère du Procureur général de l'Ontario sur la législation et son application
  - Groupe consultatif sur les collèges
- Groupe de travail sur les juristes autonomes et les petits cabinets
- Projet d'entrevue des trésoriers
- Accord de libre circulation nationale (préparation d'un manuel)
- Publication de l'ouvrage *Accès à la justice pour le nouveau siècle – les voies du progrès*
- Projet sur les valeurs essentielles
- Consultations avec le gouvernement provincial sur les questions suivantes :
  - *Loi sur les courtiers en hypothèques*
  - *Loi sur le courtage commercial et immobilier*
  - *Loi sur les assurances* (relativement aux activités de la Commission des services financiers de l'Ontario)
  - Le rapport Boyd (*Loi sur l'arbitrage*)
- Honoraires conditionnels
- Référendum sur la rémunération des conseillers et conseillères

Les membres élus du conseil d'administration du Barreau, qu'on appelle les conseillers, se rencontrent régulièrement pour élaborer et approuver des politiques sur de nombreux enjeux publics et juridiques. Leurs décisions politiques se basent sur les développements, les changements et les tendances en droit canadien et dans le paysage juridique, et portent sur les besoins de la clientèle du Barreau. Le personnel du Barreau applique les décisions de l'organe directeur (appelé le Conseil) en créant et en maintenant les programmes, produits et services du Barreau.

En 2004, le Conseil s'est penché sur un bon nombre de questions de politiques. Que ce soit la proposition d'un modèle de réglementation pour l'industrie parajuridique ou l'examen des défis qui se posent aux juristes autonomes et aux petits cabinets, le Barreau a fait beaucoup de progrès pour élargir l'accès à la justice en Ontario et pour améliorer sa propre efficacité comme organe de réglementation. Bien que la liste soit longue [voir la colonne], voici certains des points saillants de l'année.

Réglementation des parajuristes

En septembre, tel que requis, le Barreau a livré un rapport au procureur général de l'Ontario qui proposait un modèle de réglementation pour protéger les consommateurs utilisant les services des parajuristes.

Le modèle propose que le Barreau octroie les licences aux parajuristes autonomes. Il recommande aussi que la réglementation tienne compte de la réglementation existante des juristes lorsque c'est possible, pour éviter la confusion et la duplication.



Il y a près d'un an, j'ai pressé le Barreau du Haut-Canada d'assumer une autre responsabilité, soit celle de réglementer les parajuristes. Ils ont fait leur travail – du bon travail – et m'ont remis un rapport sur la façon dont le nouveau régime fonctionnerait. Nous travaillons maintenant ensemble pour présenter une législation au gouvernement pour promouvoir la protection des consommateurs et l'accès à la justice.

L'honorable Michael Bryant
Procureur général de l'Ontario
Lors de la cérémonie d'ouverture des cours
5 janvier 2005

Selon le modèle proposé :

- Les parajuristes seraient autorisés à offrir des services dans les domaines de pratique permis, comme à la Cour des petites créances, devant les tribunaux administratifs, dans des dossiers et des appels conformément à la *Loi sur les infractions provinciales*. Cela veut dire que les parajuristes pourraient travailler sur des dossiers ayant trait au code de la route et aux accidents du travail;
- Pour assurer leur compétence, les parajuristes devraient suivre un cours collégial approuvé avec stage et passer un examen du Barreau;
- Les candidats devraient prouver leurs bonnes mœurs;
- Les parajuristes devraient suivre un code de déontologie, avoir des assurances et contribuer à un fonds d'indemnisation;
- On mettrait en place un processus pour recevoir les plaintes des consommateurs et faire enquête qui refléterait le système existant pour les avocats. Les parajuristes trouvés coupables d'inconduite seraient assujettis aux même sanctions que les avocats, y compris la perte possible de leur licence;
- Les parajuristes se choisiraient des représentants parmi eux pour former un comité permanent sur la réglementation parajuridique et auraient des sièges au conseil d'administration du Barreau, ce qui leur donnerait un rôle officiel dans la réglementation de tous les fournisseurs de services juridiques.

On peut lire le rapport complet en ligne sur *www.lsuc.on.ca/news/pdf/convsept04_paralegal_report_fr.pdf.*

Le rapport répondait à une visite du procureur général au Conseil en janvier 2004, lorsqu'il a demandé au Barreau de déterminer ce qu'il fallait faire pour élargir son mandat de protection des consommateurs pour inclure tous les fournisseurs de services juridiques, y compris les parajuristes.

En septembre, après des mois de consultation avec divers intervenants – des organismes juridiques, des membres de la profession juridique, l'appareil judiciaire, les tribunaux, les collèges communautaires, les tribunaux administratifs et autres parties intéressées – le Groupe de travail du Barreau sur la réglementation des parajuristes a proposé un nouveau modèle.

Le Conseil a approuvé le modèle et a accepté de remettre le rapport du groupe de travail au gouvernement provincial, qui est responsable de passer la loi pour mettre en vigueur le modèle proposé.

Peu après avoir remis le modèle au procureur général, le Barreau a commencé à jeter les bases d'un partenariat unique avec les collèges de l'Ontario qui pavera la voie à l'éducation et à l'autorisation des parajuristes en Ontario.

Ce partenariat a mené à la création du groupe consultatif sur les collèges (GCC), qui aidera à créer des normes et des programmes rigoureux et éducationnels pour les étudiants et étudiantes qui désirent devenir des parajuristes autonomes dans leurs communautés.



Membres du groupe consultatif sur les collèges

Outre ceux du Barreau, le groupe consultatif comprend des représentants des collèges Durham, Seneca, Centennial, Algonquin, Humber, Fleming, Sheridan, du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario, ainsi que de l'*Ontario Association of Career Colleges.*

Rémunération

Le Conseil a approuvé en mai une proposition spécifique pour rémunérer les conseillers et conseillères et a accepté que la proposition ne soit pas mise en vigueur avant que la profession ne l'ait approuvée dans un référendum général.



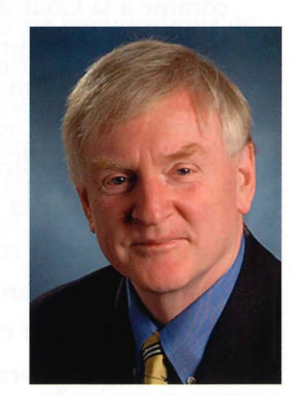
Actuellement, les conseillers et conseillères ne sont pas rémunérés pour leurs services. Après un débat qui a duré une décennie, le Conseil a approuvé une proposition pour les rémunérer selon les principes suivants :

- Le travail des conseillers et conseillères durant les 26 premiers jours de chaque année civile ne sera pas rémunéré
- La rémunération sera de 500 $ par jour et de 300 $ par demi-journée
- Une indemnité journalière additionnelle de 500 $ sera versée au conseiller ou à la conseillère qui écrit les motifs d'une décision.

Après le rapport, le Barreau a jeté les fondations pour tenir un référendum en février 2005. Dans ce référendum, les juristes de l'Ontario ont voté à 58 pour cent en faveur de la proposition, soit 8 802 juristes ou 24,6 pour cent des 35 787 personnes inscrites au vote.

Nouveau processus d'accès à la profession

En 2004, le Barreau a élaboré un nouveau modèle d'octroi de licences qui remplacera le programme actuel d'admissions et ce, à compter de mai 2006.



George Hunter
Groupe de travail sur le continuum de la formation juridique

L'objectif du processus d'accès à la profession est de veiller à ce que les nouveaux juristes continuent de satisfaire à des normes élevées d'apprentissage et de compétence. Du même coup, le nouveau processus entraînera une diminution des frais de licence et permettra aux candidats d'être assermentés au Barreau ontarien et d'exercer le droit deux mois plus tôt.

Processus d'accès à la profession

Parmi les exigences, on compte :

- La participation à un programme de cinq semaines sur les compétences et la responsabilité professionnelle avec travaux et évaluations
- Deux examens de licences, y compris un examen d'avocat plaidant et un examen de procureur
- Un stage de 10 mois.

Le Conseil a approuvé le concept final du processus d'accès à la profession en février 2005.

Groupe de travail sur les juristes autonomes et les petits cabinets

En avril 2004, le Groupe de travail du Barreau sur les juristes autonomes et les petits cabinets a remis un rapport intérimaire au Conseil qui présentait des données préliminaires sur les juristes autonomes et les juristes pratiquant dans de petits cabinets.

Le rapport donnait les résultats d'une recherche auprès de 732 juristes qui ont accepté de répondre à un questionnaire détaillé.



Judith Potter **Abe Feinstein**

Co-présidents du Groupe de travail sur les juristes autonomes et les petits cabinets

À partir de cette recherche, le groupe de travail a signalé que plus de la moitié des juristes pratiquant en Ontario travaillent dans des cabinets de cinq avocats ou moins. Ces juristes représentent la grande majorité des personnes qui ont besoin de services d'avocats. Les données du sondage ont révélé les défis auxquels font face les avocats de ce groupe et les liens entre ces défis et les questions d'accès à la justice. Selon les statistiques, le nombre de nouveaux juristes qui deviennent juristes autonomes diminue. Par exemple, le rapport indique qu'en 1995, les avocats âgés entre 25 et 35 ans, constituaient 20 pour cent de tous les juristes autonomes en Ontario. En 2002, cependant, les avocats du même groupe d'âge composaient seulement neuf pour cent des juristes autonomes.

Le Conseil a créé le groupe de travail en 2003 pour connaître les défis qu'ont les juristes autonomes et pratiquant en petits cabinets, pour identifier les tendances et pour faire des recommandations. Le rapport final du groupe de travail sera étudié en avril 2005. ❖

Autoriser, former et aider les juristes dans l'intérêt du public

La *Loi sur le Barreau* exige du Barreau qu'il veille à ce que la population ontarienne soit servie par des juristes qui adhèrent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie. Les modifications apportées en 1999 à la *Loi* ont d'ailleurs renforcé cette obligation.

Le Barreau du Haut-Canada aborde la question de la compétence de ses membres avec dynamisme et perspective pour préparer et épauler les étudiants et étudiantes et les juristes dans la prestation de services juridiques de haute qualité.

Le Barreau s'est engagé à aider ses membres à approfondir leurs connaissances, dès leur entrée dans la profession comme étudiants et tout au long de leur carrière de juristes. Cet engagement ne vise pas seulement à répondre à notre mandat de compétence, mais à faire savoir au public qu'il peut avoir accès à des services juridiques de qualité.

Réformer la façon dont nous admettons les juristes

L'an dernier, le Barreau a travaillé fort pour jeter les bases d'un nouveau processus d'accès à la profession. En décembre 2003, le Conseil a approuvé un modèle d'octroi de licences qui remplacera le programme d'admission actuel du Barreau dès mai 2006.

Processus d'accès à la profession

Tout en assurant que les nouveaux et nouvelles juristes continuent de répondre à des normes élevées de formation et de compétence, le nouveau processus entraînera une diminution des frais de licence et permettra aux candidats et candidates d'être assermentés au Barreau de l'Ontario et d'exercer le droit deux mois plus tôt qu'auparavant.

Voici les trois conditions obligatoires du processus approuvé :

1. Une participation à un programme d'habiletés et de responsabilité professionnelle de cinq semaines avec des devoirs et des évaluations. Les classes durent une demi-journée, du lundi au vendredi.
2. Deux examens d'admission : un examen de procureur et un examen de solliciteur.
3. Un stage de 10 mois.

Le but du processus d'accès à la profession est d'assurer que les candidats ont démontré qu'ils et elles possèdent les compétences de base requises pour fournir des services juridiques de façon efficace dans l'intérêt du public. Les compétences sont les connaissances, les habiletés, les attitudes et le jugement auxquels on peut s'attendre de la part d'un avocat qui commence.

J'ai été très heureuse que le Barreau du Haut-Canada, l'organe directeur de ma profession, me demande de participer au comité d'élaboration des objectifs d'examens d'admission des procureurs. Les praticiens et praticiennes étaient respectueux et compétents. Les modérateurs comprenaient leurs fonctions et offraient des conseils pour nous mettre sur la bonne piste. Mon engagement dans cette partie du processus d'élaboration des examens d'admission était positif, enrichissant et m'a beaucoup appris.

Avocate

L'expérience pratique des gens recrutés pour écrire les questions leur permet d'assurer que les compétences font l'objet de tests au niveau débutant et que ces questions reflètent les documents de référence et les réalités de la pratique.

Professeur adjoint de droit

L'approbation du modèle de processus d'accès à la profession a mis en branle un grand travail dès 2004 pour proposer la conception du processus. Au cours de l'année passée, et au début de 2005, le Conseil a approuvé les rapports détaillés du comité sur le perfectionnement professionnel et les admissions pour chaque composante de la conception – les compétences par rapport au processus d'accès à la profession, le programme d'habiletés et de responsabilité professionnelle et des améliorations aux stages.

La conception du processus d'admission au Barreau du Haut-Canada a été approuvée le 24 février 2005.



La somme de temps et d'efforts que les membres du Barreau ont consacrés à ce processus est sans précédent. Le dévouement des membres à appuyer la structure d'octroi de licences pour la profession a grandement amélioré la qualité de l'élaboration du nouveau processus. Leur travail continuera à être déterminant dans la préparation du nouveau processus d'accès à la profession en 2006.

Diana Miles, directrice
Perfectionnement professionnel

Près de 1 800 juristes de l'Ontario ont donné leurs commentaires sur l'élaboration du nouveau processus.

Cours de formation professionnelle

En 2004, le Barreau du Haut-Canada a continué d'offrir le Cours de formation professionnelle pour faire en sorte que les juristes assermentés au barreau ontarien satisfont à des normes rigoureuses de compétence et de professionnalisme. Après 2005, ce programme sera remplacé par un nouveau processus d'accès à la profession basé sur les compétences.

Le Barreau a admis 1 376 étudiantes et étudiants au barreau ontarien lors des cérémonies d'assermentation mensuelles tenues à Osgoode Hall, à Ottawa, à London ainsi qu'à Toronto en juillet 2004.

Enseignement virtuel

L'enseignement virtuel a continué d'être un outil important en 2004 pour les étudiants et les étudiantes du Cours de formation professionnelle. Le site Internet d'enseignement virtuel procure à la population étudiante un réseau de soutien souple, convivial et accessible de partout, en tout temps :

- Matériel documentaire en format PDF
- Conférences matinales de Toronto (en direct ou archivées)
- Présentations vidéos complémentaires
- Matériel complémentaire pour faciliter les études, y compris : listes de vérification, résumés législatifs, mises en situation et exercices de vérification des connaissances et des compétences
- Examens préparatoires

En 2004, les étudiantes et les étudiants se sont servis en grand nombre des outils de formation en ligne. Les résultats de recherches ont démontré une augmentation de 20 pour cent dans l'utilisation du site par rapport à 2003. L'utilisation du site aide également les étudiants et les étudiantes à se familiariser avec les formats d'apprentissage qui se présenteront à eux tout au long de leur formation permanente durant leur carrière.

SERVICES D'APPUI

Le Barreau offre aux étudiantes et aux étudiants une gamme de services d'appui afin de les aider à terminer avec succès le Cours de formation professionnelle.

Centre d'aide à la formation professionnelle

Le Barreau offre une variété de mesures d'accommodement et de soutien spécial aux étudiantes et aux étudiants inscrits au Cours de formation professionnelle par l'entremise de son Centre d'aide à la formation professionnelle. En 2004, bon nombre d'étudiants ont fait appel au Centre pour obtenir des ordinateurs portatifs ou des logiciel spéciaux ou encore pour prendre des dispositions concernant, entre autres, les examens. Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur le Centre et d'autres programmes à la page 32.

Programme d'allocations remboursables

Par l'entremise de son programme d'allocations remboursables, le Barreau prévoit de l'aide financière à celles et à ceux inscrits au Cours de formation professionnelle qui démontrent avoir besoin de soutien pour s'acquitter des frais de scolarité et de subsistance durant leurs études. En 2004, le Barreau a accordé des allocations évaluées à 280 000 $ pour prêter main-forte à 85 étudiantes et étudiants, soit 48 de plus qu'en 2003.

Projets de stage du Barreau

Le Barreau offre un programme de supervision de stage, des ateliers de méthodes de recherche d'emploi et des services de consultation en vue d'aider les étudiantes et les étudiants en droit à se trouver un stage. Les offres de stage sont d'ailleurs affichées sur le site Web du Barreau du Haut-Canada.

En 2004, le Barreau a organisé deux ateliers sur les habiletés de recherche d'emploi en juin et fait paraître 75 offres de stage sur son site. De plus, 57 étudiantes et étudiants se sont inscrits au programme et 93 notices biographiques ont été affichées pour aider les étudiants et étudiantes à trouver un stage.

« ***J'ai officiellement commencé mon stage de cléricature ...c'est formidable d'avoir suggéré que mon mentor me prenne sous son aile – elle a été un excellent mentor pour moi, m'offrant des stratégies, des conseils et un encouragement général qui m'ont permis de trouver un poste en cherchant là où je n'aurais pas cru qu'il y eut des possibilités. Vous avez ma gratitude pour la référence et je suis très satisfait de votre programme. Vous avez ici un autre adepte de votre programme de mentorat au Barreau.***

Stagiaire »

Formation permanente

L'amélioration des programmes de formation permanente est l'une des dispositions importantes que prend le Barreau du Haut-Canada pour aider les avocates et avocats à atteindre leurs objectifs au chapitre du perfectionnement professionnel. En 2004, le Barreau a dispensé des cours de formation permanente sous divers formats et selon différents modes de prestation afin de faciliter l'accès des juristes aux programmes de perfectionnement appropriés.

Les programmes de formation permanente du Barreau continuent d'avoir un franc succès auprès des membres de la profession. L'an dernier, le Barreau a présenté de nouveaux programmes conçus spécifiquement pour les juristes aux niveaux débutants, intermédiaires et avancés. La série *Advanced Roundtable* donne aux avocats d'expérience un forum pour échanger des points de vue et débattre des questions avec leurs pairs dans un cadre informel

> *C'est beaucoup plus agréable de travailler avec des participants enthousiastes. Se forcer à réfléchir au lieu d'écouter seulement est toujours une meilleure façon d'apprendre.*
>
> **Participant**
> **Série *Case File***

et convivial. La nouvelle série *Case Files* utilise des scénarios hypothétiques pour donner aux avocats débutants une formation pratique pour trouver des solutions aux problèmes de leurs clients.

En 2004, le Barreau a offert 72 programmes de formation permanente auxquels plus de 20 000 personnes ont participé, représentant une augmentation de 10 pour cent par rapport à l'année dernière. Cela démontre à quel point les juristes prennent leur formation permanente à cœur.

Réseau de formation interactive

Le Réseau de formation interactive permet aux juristes d'assister aux conférences en direct sans avoir à engager des dépenses de déplacement et à devoir s'absenter du travail.



Grâce au RFI, les programmes de formation permanente sont transmis en direct et en temps réel à de multiples centres dans la province par vidéoconférence. Depuis son lancement en 2003, les efforts du RFI ont été couronnés de succès. En 2004, plus de 3 500 personnes se sont enregistrées aux 45 programmes offerts.

Téléséminaires

Les téléséminaires permettent au Barreau d'organiser rapidement des programmes de formation permanente touchant d'importants sujets d'actualité dans un format qui rend possible l'accès par toutes les avocates et tous les avocats de la province.

Les juristes peuvent participer à une conversation téléphonique prévue à des moments propices, par exemple sur l'heure du repas ou avant ou après les heures ouvrables. De plus, un nombre à toutes fins pratiques illimité de personnes peuvent participer à la conversation à partir d'un site enregistré sans frais supplémentaires. Plus de 3 700 juristes ont participé aux neuf téléséminaires organisés en 2004 par le Barreau.

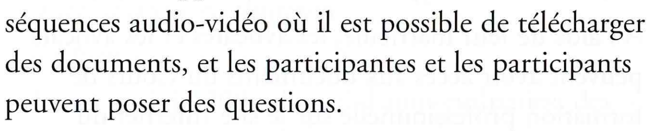
Law
CLE Teleseminar
Society

Formation en ligne

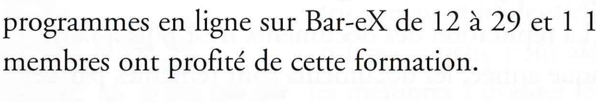
> **Chapeau pour les présentations en ligne. C'est un mode de livraison formidable.**
>
> ***Avocat***

En 2003, de concert avec BAR-eX Communications Inc., le Barreau a procédé au lancement d'émissions interactives en ligne de certains programmes de formation permanente.

Les présentations sur Internet font appel aux séquences audio-vidéo où il est possible de télécharger des documents, et les participantes et les participants peuvent poser des questions.



En 2004, nous avons augmenté le nombre de programmes en ligne sur Bar-eX de 12 à 29 et 1 198 membres ont profité de cette formation.



Matériel supplémentaire

Le Barreau fournit des publications juridiques, y compris du matériel produit pour le compte des programmes de formation permanente. Plus de 12 000 documents ont été fournis en 2004, ce qui en fait une autre année productive sur le plan des publications.

Transactions électroniques

Le Barreau a continué de faire appel à la technologie en 2004 pour faciliter davantage l'enregistrement des membres à la formation permanente, l'achat de produits connexes ou l'accès aux produits du programme. La page de formation permanente de e-Transactions, le site de commerce sécurisé du Barreau, permet aux membres de s'enregistrer en ligne aux programmes de formation permanente, d'acheter et de télécharger des outils de formation ainsi que de commander des programmes et de les visionner sur leur ordinateur.

En 2004, la page de formation permanente de e-Transactions a été visitée à près de 71 000 reprises – soit une augmentation de 55 pour cent par rapport à 2003, et on a enregistré plus de 10 790 transactions, y compris des inscriptions aux programmes en direct, aux téléséminaires, au RFI et à la formation en ligne et les achats en ligne pour les produits de formation permanente (cédéroms et nouveaux documents de référence du Cours de formation permanente de 2004).

Les 10 cours les plus fréquentés	
Se préparer pour la *Loi de 2002 sur la prescription des actions*	*(Téléséminaire)*
Nouvelle application élargie des règles du droit de la famille	*(RFI)*
Ce qu'il y a de nouveau dans les coûts	*(RFI)*
Droit relatif au respect de la vie privée pour avocats plaidants	*(Téléséminaire)*
Mini-exposé sur le droit immobilier	*(RFI)*
Combattre la fraude hypothécaire	*(RFI)*
Nouveaux développements en pensions alimentaires et aliments pour enfants	*(RFI)*
Forum sur les successions et les fiducies – 2 jours	*(RFI)*
Fraude hypothécaire	*(Téléséminaire)*
Sommet sur le droit immobilier	

SOUTIEN À LA GESTION D'UN CABINET

Documents en ligne

À l'aide de leur matricule, les avocates et les avocats peuvent avoir accès aux documents du Cours de formation professionnelle sur le site Internet du Barreau sans frais.

La réputation des documents n'est plus à faire. Chaque année, les documents sont remaniés par des spécialistes de sept domaines d'exercice : droit immobilier, droit de la famille, affaires, litige civil, droit criminel, administration et planification successorale ainsi que droit public. On met également à jour les domaines de la responsabilité professionnelle et de la gestion d'un cabinet.

> *La possibilité d'accéder à ces documents à jour et en ligne va améliorer le service que les juristes offrent à leurs clients. Une très bonne idée, qui on l'espère améliorera la pratique en offrant des renseignements à jour sur une large gamme de sujets.*
>
> **Avocat**

2004 Textes de référence du Cours de formation professionnelle

Formatés sur Adobe® PDF, les documents permettent les recherches en profondeur, ce qui fait d'eux des outils utiles de recherche et de consultation.

En 2004, 6 525 membres ont accédé à ces documents en ligne.

Lignes directrices en matière de gestion d'un cabinet

Les lignes directrices en matière de gestion d'un cabinet sont des outils en ligne pratiques qui visent à aider les avocates et les avocats à évaluer et à améliorer la qualité des services offerts à la clientèle et leurs habiletés en matière de gestion d'un cabinet. Elles peuvent aussi les aider à éviter les erreurs communes relevées dans les plaintes déposées auprès du Barreau.



Les lignes directrices portent sur huit questions de gestion de cabinet : service à la clientèle et communications, gestion des dossiers, gestion financière, technologies, gestion d'un cabinet, gestion du temps, gestion des activités personnelles et fermeture d'un cabinet juridique.

En 2004, plus de 21 000 visiteurs du site du Barreau ont consulté les lignes directrices, ce qui représente une augmentation de 90 pour cent par rapport à 2003.

Aide à la gestion de cabinet

En 2004, les avocates et les avocats du Service de perfectionnement professionnel ont répondu à 5 780 demandes de membres et de représentants de membres relatives à l'application du *Code de déontologie* et à diverses questions d'ordre éthique.

Le personnel du Barreau fait le suivi des demandes et s'emploie activement à concevoir une variété de ressources notamment sous forme d'articles, de foire aux questions, d'ateliers et de conseils sur l'exercice de la profession, dans le but de résoudre les difficultés des membres.

Ce service est particulièrement populaire auprès des juristes autonomes et des membres des petits cabinets.

Programme d'agrément des spécialistes

Le Barreau donne le titre de spécialistes aux juristes de l'Ontario qui satisfont à des normes d'expérience et de compétence bien précises dans des domaines du droit désignés et qui adhèrent à des normes élevées d'exercice de la profession juridique.

Le programme d'agrément des spécialistes reformulé a été lancé en janvier 2004. On y a ajouté en 2004 le droit immobilier, le droit des successions et des testaments et le droit commercial et des sociétés. Le droit municipal et le droit de la santé sont deux domaines de spécialité qui seront ajoutés au programme en 2005.

En décembre 2004, il y avait presque 700 spécialistes agréés en Ontario dans 13 domaines de droit – une augmentation de 10 pour cent par rapport à 2003.

Outil d'auto-évaluation des pratiques exemplaires

PRATIQUES EXEMPLAIRES

Lancé en juin 2004, l'outil d'auto-évaluation des pratiques exemplaires est une ressource strictement confidentielle et en ligne conçue pour aider les membres à évaluer leurs capacités de gestion dans cinq grands volets de la gestion d'un cabinet : service à la clientèle et communications; conduite et perfectionnement professionnels; gestion personnelle; gestion d'un cabinet; technologies.

L'outil a été élaboré en consultation avec des membres de la profession réputés dans divers domaines pour déterminer les secteurs de compétence critique et pour valider le produit final.

Avant la fin de décembre 2004, plus de 650 utilisateurs s'étaient inscrits à ce seul outil du genre en Amérique du Nord conçu pour la profession juridique.

Vérifications ponctuelles

Le personnel du Barreau mène des vérifications ponctuelles pour faire respecter les normes et pour repérer des problèmes. Ces vérifications aident les membres à mesurer l'intégrité des déclarations financières de leur cabinet et à évaluer la conformité aux exigences de tenue de registres financiers ainsi que l'adhésion aux dispositions du *Code de déontologie*. Ces outils d'encadrement sur place aident le cabinet à corriger les lacunes mineures en matière de comptabilité et de tenue de livres avant qu'elles ne mènent à de graves questions d'inobservation ou d'inconduite professionnelle. En 2004, le Barreau a mené à terme 1 139 vérifications.

> **En tant que juriste nouvellement assermenté, j'ai trouvé la vérification très constructive et tout à fait utile.**
>
> **Une aide très utile pour documenter les manquements aux normes et pour déterminer les processus qui les élimineront.**
>
> **Avocat**

Formation sur l'équité et la diversité

Le Barreau met à la disposition des juristes des programmes de formation et de sensibilisation qui leur permettront de respecter leurs obligations aux termes du *Code des droits de la personne de l'Ontario* et d'intégrer les questions d'équité et de diversité à leur exercice de la profession et à leur organisation.

Chaque séance répond aux besoins précis d'un cabinet ou de juristes. Elle est présentée sous divers formats, tels que séminaires, ateliers, séances informelles de sensibilisation, séances de formation permanente et séances de « formation des formateurs ». Dans le cadre de ces séances, le Barreau remet des documents de consultation tels que politiques modèles, cas de pratiques exemplaires, études de cas et énoncés jurisprudentiels, listes de vérification et renvois vers d'autres sources d'information.

En 2004, de concert avec la conseillère juridique en matière de discrimination et de harcèlement, le personnel du Barreau a offert des programmes de prévention et de traitement de problèmes de harcèlement et de discrimination aux cadres et juristes des cabinets et des cliniques juridiques. Ces programmes ont été donnés à Toronto, Kitchener/Waterloo, Markham, Guelph et Halton.

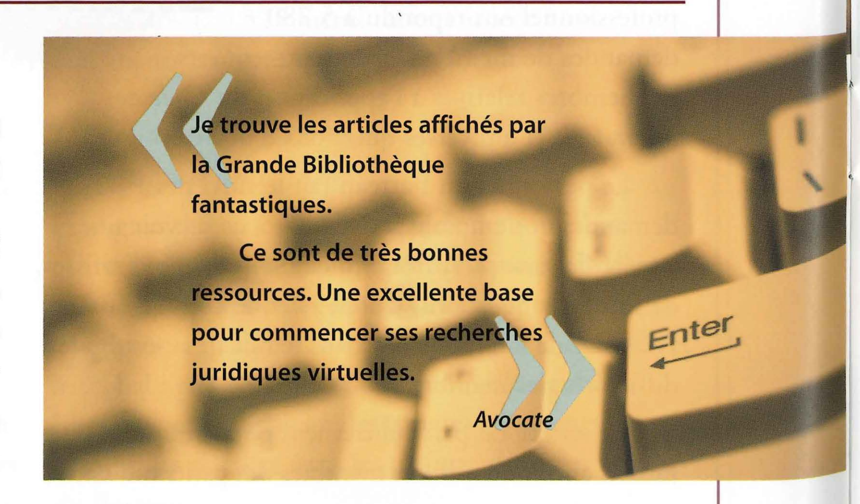
SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE

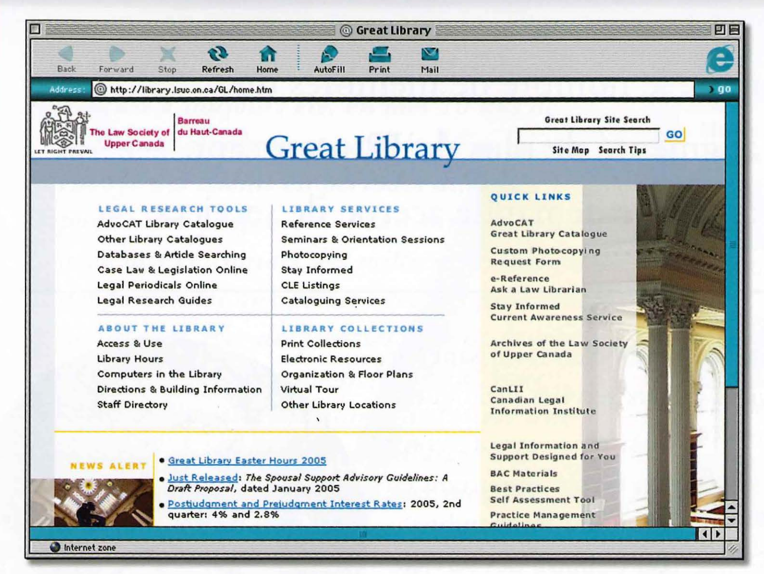
Alors que les modifications législatives se succèdent à un rythme effréné, l'accès facile et convivial à l'information et aux ressources juridiques est plus important que jamais.

Grande Bibliothèque

En 2004, le personnel de la bibliothèque s'est efforcé de trouver de nouvelles façons d'aider les juristes et leur personnel à trouver les renseignements qui leur sont nécessaires pour offrir à leur clientèle des services et des conseils juridiques de grande compétence et de bonne qualité.

En novembre, la Grande Bibliothèque a lancé son site Internet réaménagé mettant en vedette le catalogue en ligne amélioré « AdvoCAT ».





En 2004, 500 000 recherches ont été effectuées sur le site Internet de la bibliothèque. Une des composantes du site les plus prisées, le service de recherche « Stay Informed » formé de renseignements compilés par le personnel de la bibliothèque, a généré 100 500 visites. Les services de référence, que ce soit par l'Internet, par téléphone ou en personne, ont reçu 47 100 demandes l'an dernier.

IIJCan

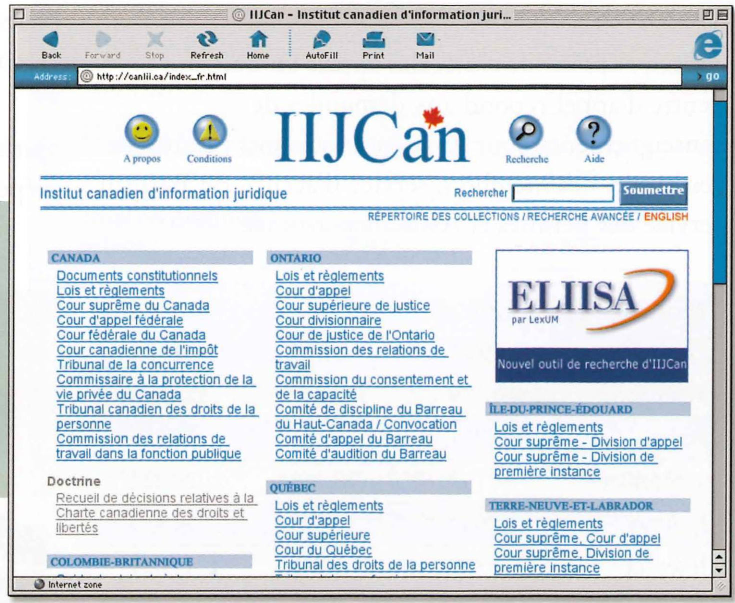
Fondé en collaboration avec les autres organismes canadiens de réglementation du droit par l'entremise de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, l'IIJCan a pour mission de procurer sans frais aux juristes et au public des renseignements juridiques issus de tribunaux, d'administrations publiques et d'autres organismes.

L'IIJCan publie maintenant 13 sur 14 des collections législatives des ressorts canadiens qui sont mises à jour chaque mois. Toutes les versions des lois sont affichées de façon à ce que les modifications soient faciles à trouver. Les décisions des nombreux conseils et tribunaux se trouvent aussi sur le site de l'IIJCan.

À la fin de 2004, l'IIJCan avait affiché 123 000 en français et 137 000 décisions en anglais sur son site. ❖

Nombre de décisions sur le site IIJCan en 2004

Décisions en français –	123 000
Décisions en anglais –	137 000
Total	= 260 000



Au service du public et de la profession

Au cours des trois dernières années, le nombre de membres du Barreau du Haut-Canada a augmenté de plus de 12 pour cent. Cette augmentation a entraîné une demande accrue de services.

Par exemple, en 2004, le Centre de service à la clientèle, point d'accès de première ligne aux services du Barreau du Haut-Canada, a traité presque 500 000 appels des membres du public et de la profession. Ces opérations comprennent les demandes générales de la profession et du public, les plaintes concernant des juristes et les demandes d'aiguillage vers des avocats et des avocates, ainsi que les demandes d'ajustement et de remboursement et des renseignements sur les normes administratives pour les membres.

Questions générales

Principal point de chute des appels au Barreau, le centre d'appel répond aux demandes de renseignements pour les services suivants : centre de ressources des membres, service d'accueil du Barreau, service des plaintes et Assistance-avocats.

Mode de communication

	2002	2003	2004
Téléphone	300 179	313 067	322 539
Poste	95 233	95 453	87 965
Télécopieur	22 743	23 363	29 322
Courriel	4 547	18 691	24 435
Internet	2 343	9 345	14 661
En personne	6 897	7 345	9 774
Total	**431 942**	**467 264**	**488 696**

Assistance-avocats

Le Barreau du Haut-Canada offre le service d'Assistance-avocats depuis maintenant plus de 30 ans. Ce service appuie le Barreau dans son rôle de réglementation de la profession dans l'intérêt du public en favorisant l'accès aux services juridiques.

Assistance-avocats comble un besoin important en jumelant les membres du public à des services juridiques appropriés. Ce service demeure l'un des programmes les plus prisés et efficaces offerts aux Ontariens et Ontariennes en quête de services juridiques ou de renseignements sur leurs droits et recours légaux.

En décembre 2004, 1 820 juristes étaient inscrits au répertoire d'Assistance-avocats.

68 %
45 679 appels à son numéro 1-900

32 %
21 446 appels à son numéro pour situations de crise

Le service d'Assistance-avocats a reçu 67 125 appels en 2004

J'aimerais vous parler de ma première expérience avec le service d'Assistance-avocats du Barreau. ...J'ai appelé ce service pour obtenir le nom d'un avocat en droit immobilier pour acheter ma première maison. J'étais un vrai novice en la matière. Mes nerfs étaient en boule. J'ai appelé (l'avocat). Il a retourné mes appels rapidement. Il m'a indiqué les étapes à suivre et tous les frais. Je n'avais pas encore raccroché que j'étais déjà plus calme que je n'avais été depuis que je m'étais embarqué sur ce terrain inconnu. Je me sentais entre bonnes mains. Quelle bonne expérience ! Merci d'offrir un service aussi utile et précieux ...

Un client d'Assistance-avocats

> *Je voudrais attester du fait qu'Assistance-avocats a toujours été, en mes 10 ans de pratique, absolument parfait. Vous m'avez envoyé des clients en périodes difficiles pour notre profession. Mais surtout, vous avez mis en contact des milliers de clients, des personnes aux prises avec des problèmes juridiques avec des juristes et vous devriez être louangés pour avoir fait cela. Vous aidez les juristes débutants à trouver une clientèle et offrez un point d'accès à la justice tout à fait critique aux membres du public en général.*
>
> Abonné d'Assistance-avocats

Services aux membres

À la fin de décembre 2004, le Barreau comptait plus de 35 000 membres. Le personnel des services aux membres répond à 35 différents types de demandes liées à l'adhésion au Barreau, y compris les demandes des membres et la tenue à jour de leurs renseignements (nom, adresse, adresse postale, catégorie, etc.). Il effectue également le rajustement de la cotisation des membres qui changent de catégorie durant l'année.

Par exemple, en 2004, le personnel :

- a effectué 6 925 rajustements à la cotisation et émis des remboursements – 14 pour cent de plus qu'en 2003
- a apporté 23 030 modifications aux renseignements de la base de données
- a répondu à 12 410 autres demandes – presque 100 pour cent de plus que l'année précédente.

Les juristes autonomes forment encore la plus grosse proportion des avocats et avocates qui exercent le droit. Cependant, selon nos données, le nombre de nouvelles et de nouveaux juristes qui deviennent autonomes a décliné de façon frappante. En 1995, les juristes âgés de 25 à 35 ans formaient jusqu'à 20 pour cent de l'ensemble des juristes autonomes en Ontario. En 2002, ils et elles ne comptaient que pour neuf pour cent.

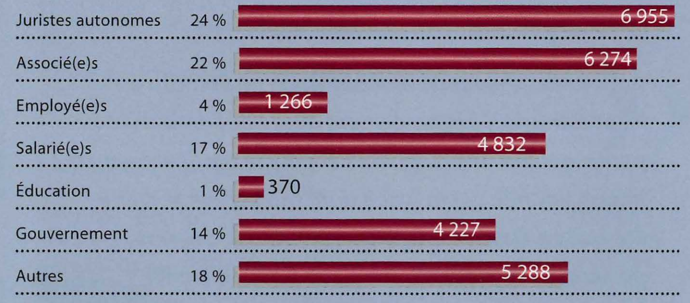
Composition selon le groupe d'âge et le sexe

		2002	2003	2004
Moins de 30 ans	Hommes	968	978	944
	Femmes	1 247	1 288	1 306
30-39 ans	Hommes	5 392	5 291	5 312
	Femmes	4 575	4 785	4 970
40-49 ans	Hommes	6 261	6 192	6 110
	Femmes	3 664	3 757	3 903
50-65 ans	Hommes	7 346	7 776	8 204
	Femmes	1 577	1 852	2 141
Plus de 65 ans	Hommes	2 467	2 564	2 666
	Femmes	117	131	145
Total	**Hommes**	**22 434**	**22 801**	**23 236**
	Femmes	**11 180**	**11 813**	**12 465**
TOTAL		**33 614**	**34 614**	**35 701**

Taille du cabinet	Nombre de cabinets	Nombre d'avocat(e)s dans ces cabinets
1 avocat(e)	5 989	5 989
2-10 avocat(e)s	1 803	6 123
11-25 avocat(e)s	124	1 966
26-50 avocat(e)s	24	791
51+ avocat(e)s	33	4 458
Total en pratique privée :	**7 973**	**19 327**

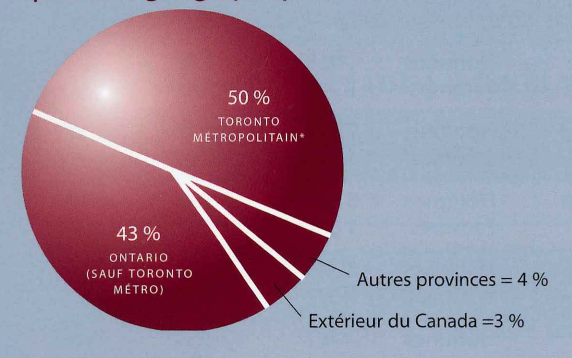
Composition selon la catégorie d'emploi en Ontario

% du total de membres employés (au 31 décembre 2004)



- *Le nombre total de membres employés est de 29 212.*
- *La catégorie « Autres » couvre les sociétés et organismes sans but lucratif.*

Répartition géographique des membres



Normes administratives

Ce service se charge de l'élaboration, de la distribution, de la collecte et de la validation des déclarations annuelles des membres (DAM). Le personnel s'occupe également du processus de suspension pour cause administrative.

En 2004, le Barreau du Haut-Canada a reçu un total de 34 531 DAM.

De plus, le personnel de ce service élabore et administre des processus liés aux lois et règlements administratifs relatifs au Barreau.

> ***Je viens tout juste de déposer par voie électronique mes formulaires nouveaux et améliorés. Le processus entier m'a pris environ 15 minutes. Félicitations pour cette grande amélioration par rapport à l'ancienne version!***
>
> **Avocat**

Transactions liées aux règlements administratifs traitées par le service des normes administratives

Retraites	102
Démissions	108
Sociétés professionnelles	206
Conseillers(ères) juridiques étrangers	64
Réadmissions	17
Règle 6.07 – L'exercice illégal de la profession	1
Affiliations avec des non-membres	3
Cabinets multidisciplinaires	1
Agrément de spécialistes	97
Transfert de candidat(e)s	27
Libre circulation	91

Service des plaintes

Le service des plaintes est le premier point de contact de qui désire porter plainte contre un avocat ou une avocate. Le personnel ouvre les dossiers, inscrit les plaintes et en fait le suivi; il accuse réception des lettres et associe les plaintes existantes avec toute nouvelle correspondance. Le personnel informe les personnes intéressées lorsque leur plainte ne relève pas du Barreau et le cas échéant, renvoie les plaignants vers d'autres ressources. Il résout également des centaines de plaintes d'établissements financiers. Il renvoie le reste des plaintes qui relèvent du mandat du Barreau au service de Saisie des plaintes de la division de la Réglementation professionnelle. ❖

Nombre total de plaintes reçues ou réouvertes en 2004	8 188	
Relevant du mandat du Barreau et renvoyées à la saisie des plaintes	4 310	52,64 %
Dépassant le mandat du Barreau	3 878	47,36 %

> ***À toutes les étapes de mon transfert au Barreau du Haut-Canada, j'ai grandement apprécié l'amabilité du personnel des divers services et j'ai été particulièrement impressionnée par la façon dont ma demande a vite été traitée. Dans le tourbillon de tous les dossiers personnels et professionnels que j'ai eu à mener pour changer de ville, le fait que mon transfert au Barreau se passe si bien a été une vraie brise.***
>
> **Avocate**

Réglementer dans l'intérêt du public

Le Barreau est un organe public de réglementation de la profession juridique en Ontario dont le mandat vise l'intérêt public. Dans ce contexte, la protection des consommateurs est un des éléments de son rôle.

Cela signifie protéger les consommateurs de services juridiques contre les juristes qui ont été malhonnêtes, qui n'ont pas assuré de bons services ou qui ont fait preuve d'inconduite professionnelle. Il est essentiel pour mener ce rôle d'avoir un processus de plaintes qui réponde aux besoins, et qui soit transparent et accessible.

Tous les juristes doivent se conduire conformément au *Code de déontologie* et aux lois applicables telles que la *Loi sur le Barreau*, ses règlements et ses règlements administratifs. Le Barreau encadre la conduite des juristes et répond aux plaintes relevant de son mandat.

Le personnel de la division de la Réglementation professionnelle du Barreau exécute diverses fonctions qui visent à réglementer la profession. Lorsque le Barreau reçoit une plainte, le personnel travaille soit avec le client et l'avocat pour résoudre le problème, ou la plainte est envoyée à notre équipe de discipline pour enquête et potentiellement pour motiver une poursuite.

En 2004, nous avons continué d'améliorer la rapidité d'exécution, la transparence, l'accès et la qualité en matière de procédures liées aux règlements des plaintes, aux enquêtes et aux sanctions disciplinaires.

LE PROCESSUS DE PLAINTE –
de la réception d'une plainte à la fermeture du dossier

En 2004, il y a eu une augmentation de neuf pour cent du nombre de plaintes reçues au Barreau par rapport à l'année précédente.

Centre de service à la clientèle – Premier point de communication

Toutes les plaintes au Barreau sont d'abord reçues au Centre de service à la clientèle (CSC). Le CSC abrite un service de saisie des plaintes écrites contre des membres du Barreau. Ce groupe détermine quelles plaintes relèvent du mandat du Barreau. Lorsque les plaintes ne relèvent pas du mandat du Barreau, le groupe essaie de trouver d'autres recours. Le CSC transfère les plaintes relevant du Barreau au service de

Nouvelles plaintes reçues par le Barreau en 2004

Total de plaintes reçues	**8 188**	
Relevant du mandat du BHC :	4 310	52,64 %
Dépassant le mandat du BHC :	3 878	47,36 %
Plaintes dirigées aux divers services		
Enquêtes	833	19,33 %
Résolution des plaintes	2 028	47,05 %
Autres services	42	0,97 %
Fermées au stade de la saisie	1 290	29,93 %
Dossiers fermés en 2004		
Résolution des plaintes	2 556	
Enquêtes	672	
Discipline	222	

saisie des plaintes de la division de la Réglementation professionnelle du Barreau.

Saisie des plaintes – Gestion des cas

Ce service a été créé pour aider à simplifier le processus de réception des plaintes et de réponse. Parce que le personnel étudie les dossiers plus tôt dans le processus, davantage de dossiers peuvent être résolus plus tôt, lorsque possible.

Le rôle de la Saisie des plaintes est de reconnaître toute question de réglementation révélée par une plainte, de s'assurer que le plaignant a fourni la documentation nécessaire pour soutenir ses allégations d'inconduite et ensuite d'envoyer le cas au service de réglementation approprié.

> ***Nous aimerions vous remercier pour avoir agi rapidement dans la résolution de notre problème. Vous nous avez redonné confiance dans le système.***
>
> **Plaignant**

La Saisie des plaintes a une fonction majeure de gestion des cas pour déterminer l'approche qui servira le mieux les parties intéressées et qui liera les parties aux secteurs les plus judicieux du Barreau.

La Saisie des plaintes, qui a commencé ses activités en janvier 2004, a commencé à recevoir tous les dossiers de plaintes du Centre de service à la clientèle qui semblaient relever du Barreau en avril de l'an dernier. Avant la fin de l'exercice, presque 30 pour cent (1 290) des nouvelles plaintes reçues par le Barreau en 2004 étaient traitées au stade de la Saisie des plaintes.

Plaintes reçues par domaine d'exercice en 2004

Domaine	%
Droit immobilier	32,17 %
Droit de la famille / matrimonial	19,07 %
Contentieux civil	16,94 %
Autres	14,05 %
Droit successoral et fiducies	6,63 %
Droit criminel	4,82 %
Sociétés et affaires	2,83 %
Droit administratif et immigration	2,81 %
Inconduite étudiante	0,67 %

Nature des plaintes 2004

Nature	%
Relations avec la clientèle	21,23 %
Manquement à l'obligation de communiquer	20,82 %
Abus de confiance ou manque de qualité des services	15,54 %
Relations avec les autres avocats	8,68 %
Questions financières	8,13 %
Comportements réprouvés	7,26 %
Manquement à l'obligation de rendre compte	5,74 %
Autres / non identifiés	4,88 %
Conflits d'intérêts	4,37 %
Plaintes de tiers	3,35 %

Conseillère juridique en matière de discrimination et de harcèlement

Le programme de Conseillère juridique en matière de discrimination et de harcèlement est une autre façon de résoudre des plaintes. Le programme vient en aide à celles et à ceux qui ont fait l'objet de discrimination ou de harcèlement par une ou un juriste. Bien que le Barreau subventionne le programme, ce dernier fonctionne de façon indépendante. Ses services sont offerts sans frais à la population de l'Ontario, au personnel de cabinets juridiques, à la population étudiante et aux juristes. Les conseils entièrement confidentiels de la conseillère portent sur les diverses options offertes dans les circonstances et visent à résoudre les conflits, lorsque la situation s'y prête.

En 2004, environ 234 nouvelles personnes ont fait appel aux services de la conseillère. Soixante-sept pour cent des appels (157) relevaient de son mandat; de ce nombre, 50 pour cent constituaient des plaintes en matière de harcèlement ou de discrimination.

Les membres du public et les juristes qui ont fait appel aux services de la conseillère composaient respectivement 53 et 47 pour cent des plaintes reçues, et 72 pour cent des plaintes ont été déposées par des femmes.

Résolution de plaintes

Le Service de résolution des plaintes a comme mandat d'enquêter et de résoudre les plaintes qui pourraient impliquer des infractions mineures au *Code de déontologie*, et d'obtenir l'autorisation d'entamer au besoin des procédures disciplinaires. Lorsqu'un dossier de plainte exige une enquête approfondie, il est transféré au service des enquêtes.

Parmi plus de 52 pour cent des plaintes reçues (4 310) qui étaient du ressort du Barreau, près de 47 pour cent (2 028) ont été dirigées au Service de résolution des plaintes.

Enquêtes

Les enquêtes portent principalement sur les allégations d'inconduite ou d'incompétence avancées contre une avocate ou un avocat à la lumière de la *Loi sur le Barreau*, de ses règlements administratifs et du *Code de déontologie* qui pourraient mener à des sanctions disciplinaires. Les enquêtes sont autorisées en vertu de l'article 43.9 de la *Loi*.

En 2004, près de 20 pour cent (833) des plaintes ont été dirigées au Service des enquêtes. Le personnel d'enquête compte des avocats et avocates, des enquêteurs et enquêtrices et des vérificateurs et vérificatrices. À l'issue de l'enquête, la ou le Secrétaire peut renvoyer un dossier au Comité d'autorisation des instances (CAI), le clore ou le résoudre. Le Comité est formé de conseillers nommés par le Conseil pour décider si une affaire doit être poursuivie. Le CAI peut également autoriser la clôture d'un dossier ou ordonner son règlement.

> ***L'affaire notée ci-dessus est bien finie en ce qui me concerne... Vous avez tenu votre parole, vous avez retourné mes appels, répondu à mes lettres et m'avez tenu informée de votre mieux- et tout ça avec la plus grande courtoisie.***
>
> **Plaignante**

Le Service des enquêtes se charge également d'un certain nombre d'enquêtes supplémentaires, notamment en matière de poursuites pour exercice illégal (article 50 de la *Loi sur le Barreau*). L'exercice est considéré comme étant illégal lorsqu'une personne prétend agir en qualité d'avocat sans être membre en règle du Barreau du Haut-Canada.

Enquêtes en 2004

Questions financières	16,18 %
Faillite / Fraude	14,99 %
Relations avec la clientèle	14,46 %
Exercice illégal	14,32 %
Relations avec les autres avocats	13,66 %
Conflits d'intérêts	5,17 %
Enquête d'étudiants	4,64 %
Comportements réprouvés	4,24 %
Abus de confiance ou manque de qualité des services	2,25 %
Pas encore déterminées	1,86 %
Plaintes de tiers	0,53 %
Autres / non identifiées	7,69 %

> ***Je dois vous féliciter de votre attitude des plus professionnelles durant toute cette enquête. En tant que membre du Barreau du Haut-Canada, j'ai été satisfaite de l'équilibre entre la protection des droits et des intérêts du public que vous avez témoigné et votre franchise à l'égard de l'avocat.***
>
> **Avocate**



Exercice illégal en 2004

Nouveaux dossiers	*107*
Dossiers clos	*105*
Allégations injustifiées	48
Résolutions	35
Poursuites	22

Tribunaux

Une fois que le Comité d'autorisation des instances a déterminé qu'une question doit aller en poursuite, une requête relative à la conduite est signifiée au membre. Le bureau des tribunaux, qui est indépendant de la partie du Barreau responsable des poursuites, peut entamer le processus.

Le personnel du bureau des tribunaux gère les comités d'audition et d'appel du Barreau et fournit des services d'appui aux conseillères et conseillers lorsqu'ils agissent comme arbitres. Les comités d'audition et d'appel sont composés de conseillers élus au Barreau – des juristes et des non-juristes qui sont chargés de déterminer les dispositions à prendre dans les dossiers.

Le personnel du bureau des tribunaux met à l'horaire les auditions et les appels, fait le suivi des dossiers, agit comme greffier dans les auditions et les appels, rédige les ordonnances des comités d'audition et d'appel, coordonne la production de motifs et prépare les motifs des comités pour la publication.

Pour assurer que le public et la profession comprennent bien la fonction de réglementation du Barreau, les motifs de décision donnés par les comités d'audition et d'appel, tant à l'oral qu'à l'écrit, sont maintenant publiés sur Quick Law et IIJCan.

À l'issue de l'audition, le bureau des tribunaux émet une ordonnance qu'il signifie aux parties concernées. Ces dernières ont droit d'interjeter appel auprès du Comité d'appel du Barreau dans un délai de 30 jours à compter de la date où est signifiée l'ordonnance du Comité d'audition. Dans certaines circonstances, les parties peuvent avoir droit d'appel auprès de la Cour divisionnaire.

Gestion des cas

Nombre de dossiers ouverts au bureau des tribunaux	
a. Dossiers ouverts au 31 décembre 2004 Sur ces 92 dossiers, 59 ont été ouverts entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2004 et demeurent ouverts (au 31 décembre 2004)	92
b. Dossiers fermés entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2004 Sur ces 117 dossiers, 42 ont été ouverts et fermés entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2004	117
Nombre total de dossiers traités en 2004 par le bureau des tribunaux	**209**

Sanctions disciplinaires

Les avocats du Service de discipline représentent le Barreau devant les comités d'audition et d'appel, et devant les tribunaux lorsque des décisions des comités font l'objet d'un appel. Ils offrent des conseils dans les cas d'enquête et de processus de résolution, qui sont souvent réglés ou fermés sans action disciplinaire formelle. Le Service de discipline est responsable de la poursuite de divers dossiers dont ceux qui concernent la conduite des avocats, le non-respect des normes, la capacité et la compétence ainsi que les demandes d'admission au Barreau et les demandes de réadmission et de réintégration.

Sanctions disciplinaires, 2004

Nombre de dossiers entendus et jugés par le Comité d'audition	
Avertissements	12
Réprimandes	5
Suspensions	18
Autorisations de démissionner	3
Radiations	11
Dossiers retirés	3
Dossiers rejetés	2
Suspensions provisoires	1
Appels des membres	11
Appels du Barreau	1
Réadmissions accordées	2
Réadmissions refusées	3
Réintégrations accordées	2
Total :	**74**

Dans le cadre de ces responsabilités de poursuivant, les avocats participent à des réunions pour fournir des conseils sur toutes les affaires qui peuvent être recommandées à la poursuite. Ils révisent les dossiers pour voir si une poursuite est justifiée. Une fois la poursuite autorisée, ils préparent un avis de

requête et examinent le dossier pour divulgation. Lorsque nécessaire, ils préparent un exposé conjoint des faits et participent au processus de résolution pour discuter des dossiers incluant entre autres la préparation des documents des conférences préparatoires à l'audience. Ils se présentent devant le tribunal de la gestion des audiences pour planifier les audiences et pour discuter des demandes d'ajournement.

Les avocats disciplinaires s'occupent aussi de répondre aux questions urgentes de réglementation qui exigent une requête de suspension provisoire lorsque la protection du public est en jeu. Dans ces cas, ils doivent préparer rapidement des dossiers parfois complexes qui pourront être présentés au comité d'appel pour une décision. Au cours de 2004, il y a eu un nombre croissant d'appels des décisions du comité d'audition, et les avocats disciplinaires se préparent maintenant à participer à un plus grand nombre d'appels.

Examen des plaintes

Suite à la clôture d'un dossier, si la plaignante ou le plaignant est encore mécontent des résultats, la ou le commissaire au règlement des plaintes peut se pencher sur le dossier et faire un examen impartial et indépendant de l'enquête et de la décision du Barreau. En vertu de la *Loi sur le Barreau*, elle ou il peut ensuite choisir entre deux options : trouver l'examen du Barreau raisonnable et souscrire à la décision de clore le dossier, ou renvoyer le dossier avec une recommandation de le réexaminer.

Les dispositions de la *Loi sur le Barreau* et de ses règlements administratifs encadrent les fonctions de la ou du commissaire. Le commissaire au règlement des plaintes actuel est l'ancien ombudsman de l'Ontario, Clare Lewis, qui a été nommé pour un mandat de deux ans. M. Lewis a commencé ce poste en avril 2005. Il est aussi responsable d'offrir des mécanismes alternatifs de résolution de conflits aux membres du public et de la profession qui font l'objet de plaintes. Le personnel de la division de la Réglementation professionnelle offre du soutien dans le cadre de l'examen des plaintes.

Suivi et application des mesures disciplinaires

Le Service du suivi et de l'application des mesures disciplinaires se charge de l'exécution des ordonnances du Comité d'audition et des engagements pris par les avocates et les avocats. Parmi ses activités, il exécute les ordonnances du Comité d'audition, fait le suivi des engagements donnés à l'issue d'un dossier par d'autres services de la division de la Réglementation professionnelle, veille à ce que les membres faillis se conforment au règlement approprié, procède à l'exécution de décisions et d'hypothèques obtenues par le Fonds d'indemnisation ou accordées en sa faveur, et aide à élaborer des échéanciers normalisés en matière d'ordonnances du Comité d'audition et d'engagements d'avocats ou d'avocates pour en assurer le caractère exécutoire.

À LA RECHERCHE D'UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE

Il en va de l'intérêt public que la profession et le public aient accès au processus suivi par les tribunaux du Barreau et le comprennent. À cette fin :

- Les auditions du Barreau sont publiques et ouvertes aux médias
- Nous distribuons les renseignements sur les auditions à venir
- Nous publions des communiqués bimestriels annonçant les résultats des auditions et nous affichons cette information sur le site Web du Barreau
- Le Barreau du Haut-Canada est le seul au Canada qui publie ses décisions sur IIJCan. Le public et la profession ont accès à plus de 600 décisions relatives aux sanctions disciplinaires et aux comités d'audition et d'appel gratuitement en ligne à **www.canlii.org/index_fr.html.**

En plus de ses activités de réglementation, le Barreau fournit aussi des services de fiduciaire et gère un fonds d'indemnisation de la clientèle pour qui a subi une perte financière en raison de la malhonnêteté d'une avocate ou d'un avocat.

Service de fiduciaire

Le personnel du Service de fiduciaire se charge de reprendre les affaires d'une avocate ou d'un avocat qui a abandonné son cabinet, a été radié ou a cessé d'exercer. Par le biais des pouvoirs de fiduciaire accordés au Barreau et dans le cadre de son mandat qui vise à protéger l'intérêt du public, le personnel peut prendre possession d'un cabinet, au besoin. Le Service fournit aussi des renseignements et de l'aide aux avocates et aux avocats qui ferment leur cabinet.

Fonds en fiducie non réclamés

Le Barreau a mis sur pied un programme qui permet aux juristes de remettre au Barreau des fonds en fiducie non réclamés qu'ils détiennent depuis au moins deux ans. Les membres du public qui croient avoir droit à ces fonds peuvent les réclamer auprès du Barreau.

Fonds en fiducie non réclamés en 2004

Demandes reçues	1 284
Approbations	328
Refus	26
En suspens	930
Montant payé	1 583 $
Augmentation nettes des sommes reçues en 2004	299 000 $
Solde total du Fonds *au 31 décembre 2004*	**1 028 000 $**

Fonds d'indemnisation de la clientèle

Ce fonds est une mesure de protection des consommateurs de longue date que le Barreau offre au public. Le Fonds d'indemnisation de la clientèle vient en aide aux clients qui ont subi une perte financière en raison de la malhonnêteté d'une avocate ou d'un avocat. Il est financé exclusivement à partir des cotisations des membres du Barreau. Les clients peuvent demander un remboursement auprès du Fonds pour perte financière ou de biens. Au cours des 50 dernières années, le Fonds a versé des millions de dollars aux clients lésés.

Fonds d'indemnisation de la clientèle en 2004

Nombre de nouvelles réclamations/ demandes reçues	151
Valeur des nouvelles réclamations avec application de limites	3 674 000 $
Montant total des indemnisations versées dans le cadre de 119 réclamations	**2 010 000 $**

Conformément aux lignes directrices générales sur la détermination des indemnisations, le Fonds peut rembourser jusqu'à 100 000 $ par dossier.

Dans la plupart des cas, un membre du personnel qui est avocat peut faire une recommandation au comité d'examen quant au dossier auquel il est assigné. Le comité d'examen prend la décision finale. Dans certains cas, un arbitre – un juriste ou un juge à la retraite – entendra les réclamations. L'arbitre prépare ensuite un rapport par écrit pour le comité d'examen.

Indemnisées en partie ou en entier par le Fonds, des pertes typiques peuvent comprendre le détournement de fonds d'une succession, de fonds en fiducie détenus pour la clôture d'une transaction immobilière, de fonds qui proviennent d'un règlement à l'amiable ou d'une poursuite pour lésions corporelles. ❖

Récemment, le Barreau et votre comité (comité d'examen) avez étudié et considéré ma demande d'indemnisation au Fonds... J'ai été extrêmement impressionné par la minutie et l'équité avec lesquelles le Barreau et votre comité avez traité ma demande. Je voudrais en particulier faire savoir au comité mon appréciation sincère des efforts, du savoir, de l'impartialité et de la courtoisie fournie par l'avocat ...

Plaignant

Promouvoir l'équité et la diversité

Le Barreau continue de viser l'accès à la justice et l'avènement d'une profession qui représente davantage toutes les composantes de la société par le biais de ses initiatives en matière d'équité et de diversité. Guidés par le Rapport du bicentenaire sur l'équité dans la profession juridique et le rapport sur l'état de la mise en œuvre de ce rapport, nous avons travaillé à mettre en œuvre plusieurs de ces recommandations et à promouvoir les objectifs d'équité et de diversité.

En fait, le groupe de travail sur le rapport du bicentenaire (établi en juillet 2003 et présidé par la conseillère élue, Joanne St. Lewis) a noté, dans un rapport au Conseil en janvier 2004, qu'il était « impressionné par la vaste gamme des initiatives que le Barreau a entreprises pour mettre en œuvre le rapport du bicentenaire. Nombre de ces initiatives ont fait du Barreau un modèle pour la profession ».

Il a aussi noté que le Barreau a fait des progrès substantiels dans la mise en œuvre des recommandations dans les secteurs suivants :

- Étude et recherche
- Ressources pour la profession
- Création d'un service d'équité
- Appui aux étudiants et étudiantes
- Formation juridique permanente
- Code de déontologie
- Accréditation des avocates et avocats formés à l'étranger
- Requalification

La recherche et les données démographiques sont essentielles à l'élaboration de nos politiques et de nos programmes pour promouvoir l'égalité au travail. À cette fin, en 2004, le Barreau a diffusé plusieurs études majeures faites par des universitaires et des experts juristes, qui alimentent nos projets d'équité.

Ces études comprennent *Turning Points and Transitions: Women's Careers in the Legal Profession, Diversity and Change: The Contemporary Legal Profession in Ontario* et *The Changing Face of the Ontario Legal Profession, 1971-2001*. Une étude d'accessibilité préparée par les écoles de droit de l'Ontario a aussi été une source de données importantes. En plus de fournir des renseignements statistiques, ces études, ainsi que la composition démographique des candidats et candidates à l'assermentation, confirment que la profession juridique est en train de devenir de plus en plus représentative de la population qu'elle sert.

« *Lorsque ARCH a présenté son programme de formation permanente sur l'abc du droit des handicapés à Toronto et dans d'autres centres de l'Ontario, nous avons travaillé avec le Service d'équité du Barreau ainsi qu'avec Pro Bono Law Ontario et la Fondation du droit de l'Ontario. Le Service était un partenaire des plus enthousiaste, nous offrant l'appui concret d'un site, des coûts de production des documents et de promotion. Il nous a aussi donné l'appui sans prix d'estimer sincèrement notre projet – en donnant de la formation aux avocates et avocats prêts à défendre les personnes handicapées.* »

Phyllis Gordon, directrice générale
ARCH, centre de ressources juridiques
pour personnes handicapées

	% de la population de l'Ontario, selon les données du recensement de 2001	% de la population étudiante du CFP en 2001	% de la population étudiante du CFP en 2002	% de la population étudiante du CFP en 2003	**% de la population étudiante du CFP en 2004**
Femmes *	51,2 %	53 %	53 %	53 %	**55,1 %**
Minorités visibles**	19 %	20 %	16,5 %	16,5 %	**21,5 %**
Francophones**	4,3 %	5 %	5,4 %	5,4 %	**6,6 %**
Autochtones**	1,6 %	1 %	1,7 %	1,7 %	**1,9 %**

* *Basé sur les demandes d'inscription au CFP en 2001, 2002, 2003 et 2004. En 2004, les inscriptions au CFP s'élevaient à 1 376 étudiants et étudiantes.*

** *Pourcentages obtenus des demandes d'inscription au CFP en 2001, 2002, 2003 et 2004, sur lesquelles les étudiants et étudiantes ont volontairement indiqué leur profil.*

Le Barreau a continué d'ouvrir la voie comme modèle et comme ressource en adoptant une nouvelle politique, *Identité et orientation sexuelles : création d'un milieu de travail diversifié*. Comme nos politiques modèles existantes sur l'équité au travail, les heures flexibles de travail et l'accommodement, cette nouvelle politique sert de ressource majeure pour les cabinets juridiques et d'autres organisations en promouvant les droits à l'égalité et l'emploi, et les avantages sociaux aux gais, lesbiennes, personnes bisexuelles, transgenres et bi-spirituelles.

Madame la juge Louise Charron, photographiée ici avec le DG du Barreau, Malcolm Heins, et le trésorier, Frank Marrocco, reçoit un grade honorifique de docteur en droit lors de la cérémonie d'assermentation à Toronto en juillet dernier.

Nous avons aussi fait des progrès importants dans la promotion d'une plus grande équité et diversité par des programmes de formation, des conférences et des programmes de formation juridique permanente adaptés aux cabinets. En 2004, nous avons élaboré plus de 10 programmes de formation adaptés aux avocats et avocates et au personnel des organisations juridiques dans diverses régions de l'Ontario.

En 1999, pour démontrer l'engagement du Barreau envers l'élimination de la discrimination et du harcèlement en milieu de travail, nous avons créé le programme de conseillère en matière de discrimination et de harcèlement. En 2004, nous avons renforcé cet engagement avec la création et la nomination d'une conseillère substitut. Nous avons aussi élargi le mandat pour que la conseillère en matière de discrimination et harcèlement puisse fournir des conseils aux membres du Barreau qui croient avoir fait l'objet de discrimination et de harcèlement en milieu de travail par un non-membre.

« *L'appui offert par le Barreau, par exemple dans l'organisation du congrès annuel de l'AJEFO, est particulièrement important et démontre l'engagement que le Barreau a pris envers la promotion des services en français. Les programmes que le Barreau offre en français, notamment le Cours de formation professionnelle, le mentorat, les politiques modèles et le site Web sont des ressources importantes pour les membres francophones de la profession en Ontario.* »

Daniel Boivin, président
Association des juristes d'expression française

COLLABORER AVEC LES COMMUNAUTÉS

Notre esprit de collaboration avec les groupes de défense des droits, les organismes communautaires et les associations juridiques a marqué nos initiatives. Nous croyons qu'en travaillant avec nos intervenants, nous pouvons en faire plus pour promouvoir l'équité et la diversité dans la profession que si nous travaillons seuls.

Nos groupes de travail, qui identifient et offrent des conseils sur les questions d'égalité, comprennent des représentants et représentantes de l'Association canadienne des avocats noirs, de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario et de la *South Asian Legal Clinic of Ontario*, pour ne nommer que ceux-là.

Citons en exemple le partenariat du Barreau avec l'AJEFO pour organiser le 25e congrès annuel de cette dernière en juin dernier. Le trésorier Frank Marrocco, un des conférenciers invités, a discuté de l'évolution des services en français en Ontario depuis la création du Barreau, et a souligné la contribution majeure de la communauté juridique francophone à la promotion de l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Le trésorier a aussi annoncé que la plaque commémorative du Barreau du Haut-Canada, qui fut d'abord érigée en anglais seulement à Niagara-sur-le-Lac en 1969, serait traduite en français et réinstallée dans les deux langues en 2005.

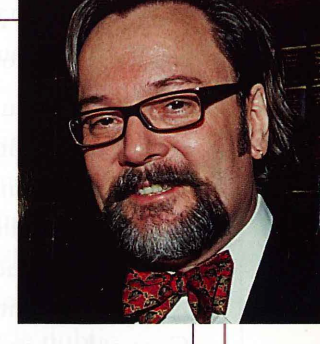
Les membres de la profession et du public ont participé à nos activités d'éducation du public en grand nombre. Les forums encouragent l'échange d'information, d'idées et d'actions sur des questions d'ordre juridique portant sur les droits et les besoins des Autochtones, des francophones et des communautés visant l'équité. La plupart de nos activités en 2004 ont attiré des foules débordantes qui incluaient plusieurs groupes et personnes qui venaient pour la première fois.

« *Depuis la formation de SALCO, le Barreau a fourni un appui précieux à divers niveaux. Le Barreau encourage et permet à SALCO de livrer des séminaires d'information publique et l'aide à tenir des activités. Ces activités et séminaires représentent un aspect important de l'objectif partagé visant à promouvoir la cause de la justice.* »

Mehreen Raza, chef de projet
South Asian Legal Clinic of Ontario

« **Notre participation au groupe consultatif sur l'équité est une autre façon par laquelle le Barreau du Haut-Canada a donné une voix à nos membres. Non seulement le Barreau du Haut-Canada nous a appuyés, mais il a aussi tenu un rôle actif dans la promotion de la célébration du Mois de l'histoire des Noirs en organisant un événement annuel et en nous demandant notre collaboration sur des sujets de discussion.** »

Sue-Lynn Noel, présidente sortante
Association canadienne des avocats noirs



« ***Il y a eu un changement incroyable dans notre culture juridique, en termes de reconnaissance des aspirations légitimes du peuple autochtone à la justice. Le simple fait que le Barreau organise cet événement aujourd'hui (journée Louis Riel), pour la quatrième année, est un signe de progrès.*** »

L'honorable Todd Ducharme,
juge de la Cour supérieure de justice de l'Ontario
Conférencier invité à la commémoration de la journée Louis Riel de 2004 au Barreau.



> *Je suis très fier en tant qu'avocat et membre du Barreau que ce dernier organise cette réception. Le Barreau a beaucoup changé depuis 20 ans; il est devenu progressif et compréhensif.*
>
> **David Miller**
> **Maire de Toronto**
> **Mots de bienvenue à la réception pour la fierté gaie au Barreau**
> **Juin 2004**

Nous soulignons des journées et des mois qui ont une importance particulière pendant l'année, qu'il s'agisse du Mois de l'histoire des Noirs en février, de la semaine de la fierté gaie en juin ou de la journée Louis Riel en novembre. Le Barreau a commémoré ces occasions avec des forums d'éducation juridique publique. Nous mettons également les discussions des panels et des conférenciers à la disposition d'un plus grand auditoire grâce à des émissions diffusées sur le Web et mises en archives. Plus de sept forums d'éducation publique juridique ont été tenus en 2004. Pour 2005, nous en prévoyons neuf.

SENSIBILISATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES ET MENTORAT

L'appui du Barreau aux principes d'équité et de diversité s'adresse aussi aux étudiants et étudiantes. Nous promouvons le droit comme choix de carrière pour les jeunes de façon à rendre la profession plus représentative des communautés ontariennes.

En 2004, le Barreau, de concert avec la *Native Law Student Association* de l'Université de Toronto et de l'*Aboriginal Law Student Association* d'Osgoode Hall, à l'Université York, a tenu son premier symposium sur les carrières pour donner aux étudiants et étudiantes autochtones l'occasion de rencontrer les membres autochtones et les chefs de file de la profession juridique en Ontario. En raison du succès du symposium, nous avons élargi le programme en 2005 pour inclure les étudiants et étudiantes de toutes les écoles de droit de l'Ontario.

Ce nouveau programme complète les autres programmes du Barreau comme le programme d'aide aux étudiants et étudiantes des Anciens autochtones et le Centre de promotion de la réussite étudiante. Ces programmes offrent aux étudiants et étudiantes des conseils, de l'aide et des services, ainsi que de l'accommodement à ceux qui ont des besoins spéciaux.

Au centre des efforts de sensibilisation du Barreau auprès des étudiants et étudiantes se trouve le programme de mentorat en équité et en diversité, qui promeut le droit comme choix de carrière et aide les étudiants et les juristes récents en jumelant des mentors – des avocats et avocates d'expérience – avec de nouveaux juristes et des étudiants et étudiantes du Barreau, des écoles de droit, des universités et des écoles secondaires. En 2004, plus de 100 membres du Barreau se sont portés volontaires pour faire du mentorat.

Par ces initiatives, le Barreau fait des progrès constants dans sa tâche de rendre la profession juridique plus représentative des communautés qu'elle sert. Nous entendons continuer dans la foulée de ces efforts en 2005. ❖

> ***C'est un grand privilège d'exercer le droit. Je considère que c'est mon devoir d'avocate d'encourager les autres à entrer dans la profession. Je me vois comme une représentante de ma profession.***
>
> **Ritu Bhasin**
> **Directrice des programmes aux étudiants et avocats**
> **Stikeman Elliott srl**

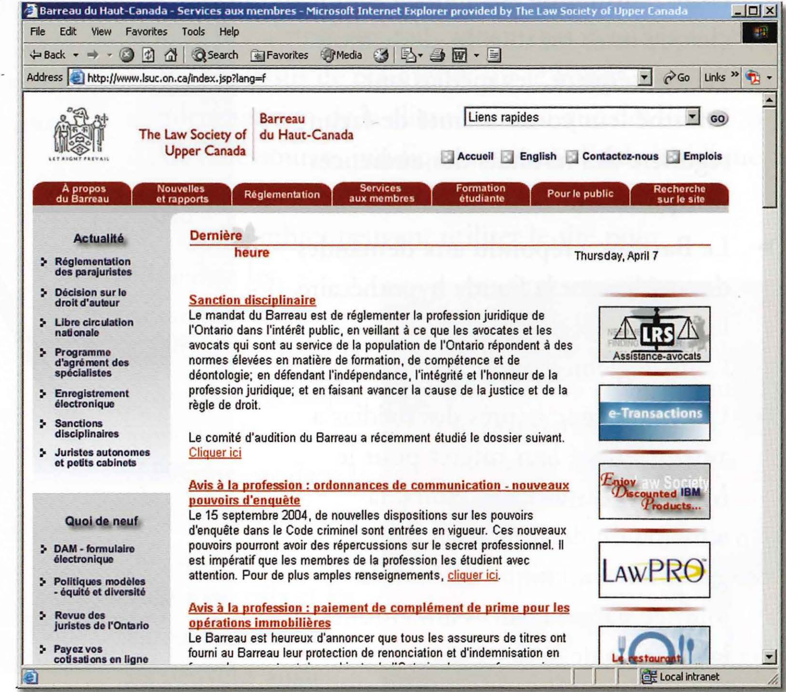
L'amélioration de nos communications et de nos efforts de rayonnement auprès du public et de la profession juridique continue d'être une fonction clé du Barreau.

En tant qu'organe de réglementation avec pour mandat de protéger l'intérêt public, il est important que tous nos intervenants comprennent notre rôle, les services que nous offrons et notre façon de gouverner avec compétence.

Comme la technologie continue de dominer notre environnement, les outils comme l'Internet émergent comme un véhicule de communications majeur pour joindre nos publics.

En 2004, nous nous sommes activés :

- à offrir des nouvelles et des renseignements importants aux membres de la profession et du public d'une manière rapide, utile et pertinente
- à faciliter la tâche de nos intervenants pour accéder aux produits et services du Barreau.



Même si la technologie nous aide à joindre de nombreux intervenants, nous reconnaissons que pour être accessible à tous, il faut aussi avoir recours à d'autres méthodes de communications. En 2004, nous avons continué à suivre une stratégie multifacette pour communiquer avec nos divers intervenants par une gamme de méthodes économiques et efficaces qui combinent les relations médiatiques, la technologie de l'Internet et les publications.

Relations médiatiques

Le Barreau accorde une grande importance à l'élaboration de relations avec les médias, qui continuent d'être la source majeure d'information pour le public et la profession juridique.

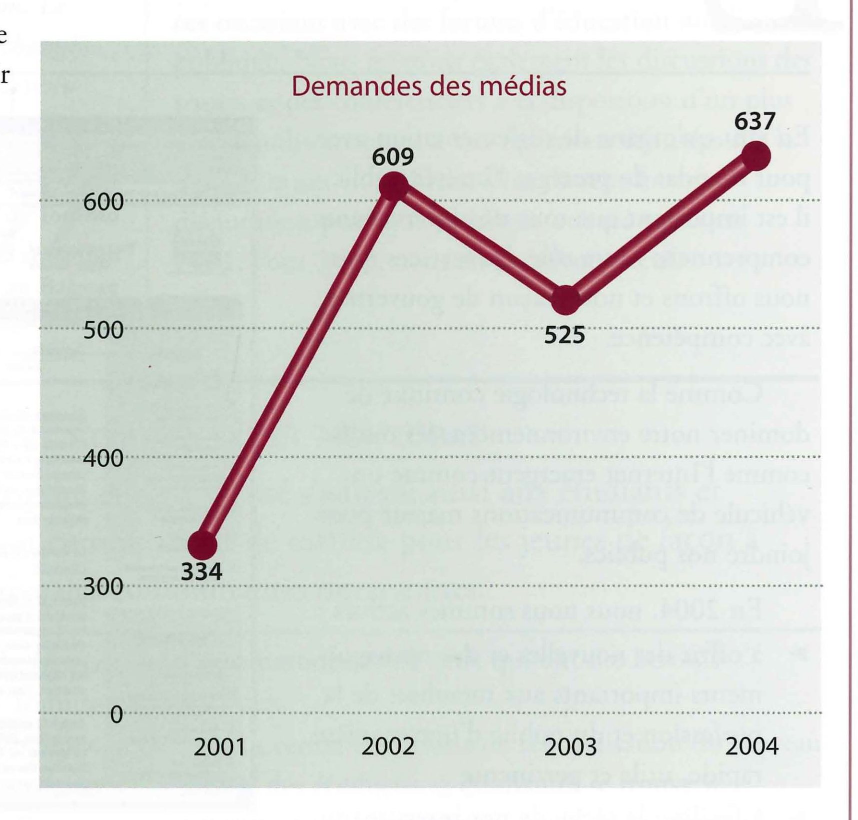
Nos efforts de relations médiatiques en 2004 ont visé le souci de transparence de l'organisation et des processus de réglementation – pour aider la communauté à mieux comprendre comment nous réglementons la profession dans l'intérêt du public, les services que nous offrons et comment le Barreau peut les aider.

L'an dernier nous avons continué d'approfondir nos relations avec les médias pour sensibiliser davantage le public et nous avons poursuivi activement les occasions d'élever notre profil et de faire connaître l'impact des grandes questions juridiques sur les juristes et le public.

En 2004 :

- Le Barreau a distribué 87 communiqués, avis aux médias et autres annonces (25 en français et 62 en anglais) sur des sujets d'importance pour le public et la profession.
- Nous avons continué de distribuer une liste des audiences disciplinaires à venir et les résultats de ces audiences chaque mois ou tous les deux mois. Par conséquent, les médias ont informé leur communauté de façon régulière des résultats des audiences disciplinaires.
- Le Barreau a répondu aux demandes des médias sur la fraude hypothécaire, les diverses règles et l'auto-réglementation.
- Une campagne auprès des médias a aussi rehaussé leur intérêt pour le Mois de l'histoire des Noirs, la semaine du droit, le mois du patrimoine asiatique du Sud, la journée nationale des Autochtones et la semaine de la fierté gaie.

Le Barreau a eu une année record en termes d'appels reçus en 2004 comparé aux trois années précédentes. En 2004, le personnel a reçu 637 demandes de journalistes et d'éditorialistes, comparé à 525 en 2003, 609 en 2002 et 334 en 2001.



MAXIMISER LA TECHNOLOGIE POUR MIEUX COMMUNIQUER DANS UN MILIEU EN CHANGEMENT RAPIDE

La technologie joue un rôle de plus en plus important dans la prestation de services et de renseignements à tous nos intervenants – nos membres, le public, les ministères et les organismes gouvernementaux et notre personnel.

La technologie de l'Internet continue de se développer et de plus en plus de gens se tournent vers elle pour obtenir de l'information.

Pour nombre de nos intervenants, le site Web du Barreau (*www.lsuc.on.ca*) est le site branché pour avoir des nouvelles et des renseignements sur notre organisation, sur les questions juridiques et sur les tendances. Nous savons cela grâce à une recherche menée pour évaluer notre site en 2004 dans laquelle nous avons demandé à des membres du public et de la profession d'exprimer leurs opinions sur l'à-propos des renseignements qui s'y trouvent par rapport à leurs besoins et leurs attentes.

Le succès du site du Barreau est en partie attribuable au volume de renseignements qu'il contient. Actuellement, plus de 20 000 pages offrent des tonnes de renseignements utiles à un public diversifié.



Le Barreau devrait être fier de son site Web qui offre aux avocats des liens nationaux et internationaux avec les affaires juridiques qu'on ne trouverait pas autrement. Je crois que le site Web du Barreau est unique tant au point de vue de la qualité que de l'objectif.

Gail Davidson
Lawyers Rights Watch Canada

La recherche a renforcé des secteurs dans lesquels nous avons commencé à planifier des améliorations en 2004. Parmi celles-ci, nous avons commencé à élaborer une stratégie pour améliorer la fonction de recherche du site et la navigation afin d'aider les utilisateurs à trouver l'information plus facilement. Nous avons aussi incorporé une fonction d'impression plus simple, et amélioré l'accès.

En 2004, nous avons fait d'autres améliorations à notre site public pour améliorer la navigation, le contenu et les capacités de recherche, pour en augmenter le trafic global et le nombre de visites.

Nous comptons maintenant environ 13 millions de visites par mois. En 2004, nous avons enregistré 136 millions de visites, comparé à un peu plus de 90 millions en 2003. Cela représente une augmentation de 50 pour cent par rapport à 2003.

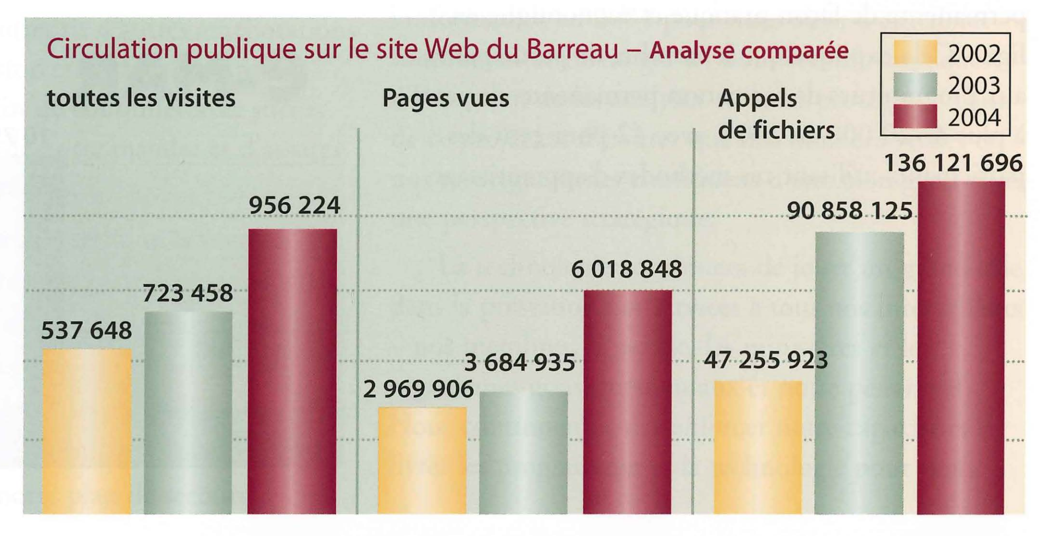
Le contenu de la page d'accueil est mis à jour quotidiennement avec des nouvelles et des renseignements d'intérêt pour la profession et le public – ce qui explique pourquoi le trafic quotidien sur le site est si élevé.

Le site Web est surtout utile aux membres du public. Pour ceux et celles qui ne savent pas comment trouver un avocat, le site fournit un service d'aiguillage vers des avocats, ainsi qu'un répertoire en ligne des membres du Barreau et des spécialistes agréés. Il y a aussi des renseignements détaillés sur notre processus de plaintes et sur le Fonds d'indemnisation de la clientèle, ainsi que des liens vers d'autres ressources juridiques, comme l'aide juridique, les services pro bono et l'équité et la diversité.

Les membres peuvent utiliser le site pour connaître les questions importantes pour la profession juridique ainsi que les changements dans le *Code de déontologie*, les règlements administratifs et les autres règlements. Ils peuvent aussi avoir accès à de nombreuses ressources incluant l'appui à la gestion de cabinet et aux services aux membres par le biais du Centre de ressources des membres.

Je ne savais pas qu'il existait un site Web comme celui-là. Je suis renversé par son ouverture au public ...Ça fait du bien d'avoir cette information pour savoir où on en est ...savoir qu'on est protégé.

Membre du public
Groupe de recherche sur le site Web



Répertoire des membres en ligne

Pour faciliter au public la tâche de trouver les coordonnées d'un avocat, le Barreau a un répertoire de juristes dont les renseignements sont automatiquement mis à jour toutes les 24 heures. Le répertoire continue d'être parmi les 10 pages les plus consultées du site Web du Barreau.

Les 10 pages les plus consultées
Page d'accueil
Page de résultats de recherche du répertoire
Répertoire des membres
Formation étudiante
Pour le public
Centre de ressources des membres
Réglementation
Recherche sur le site
Chercher un avocat
Assistance-avocats

Perfectionnement professionnel par la technologie

De nombreuses méthodes de formation préférées des avocats sont liées de près à la technologie, y compris le Réseau de formation interactive, les téléséminaires et les vidéos sur le Web. Ces initiatives permettent aux avocats de suivre des cours de formation permanente de façon pratique et économique en ligne. Cela explique que le nombre de participants aux programmes de formation permanente ait passé à plus de 20 000 en 2004, avec 42 pour cent des participants utilisant ces méthodes d'apprentissage.

Formation virtuelle

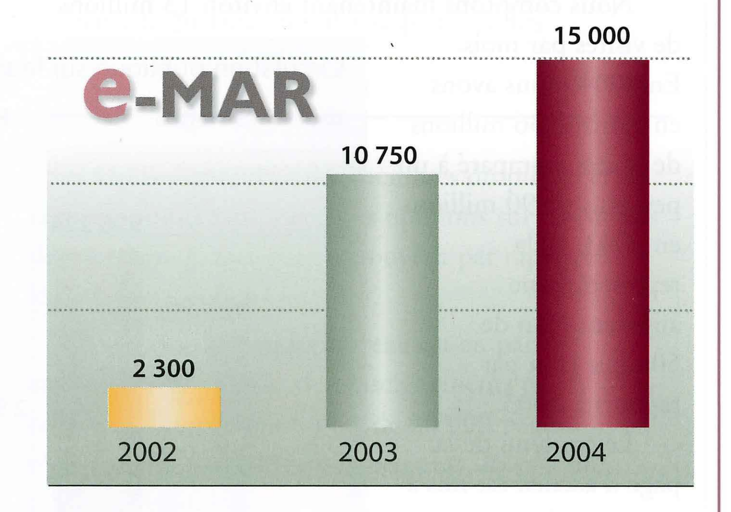
> ***Sur 10, je donne 11. Je croyais vraiment qu'il n'y aurait pratiquement rien. Maintenant je regrette de ne pas avoir connu ce site avant. Je me sens obligé d'en parler à tous mes collègues.***
>
> **Avocat**
> **Groupe de recherche sur le site Web**

Le site de formation virtuelle permet aux étudiants inscrits au Cours de formation professionnelle d'accéder aux conférences, aux présentations vidéo et aux documents en ligne. Les conférences peuvent être suivies en direct ou plus tard au gré des étudiants grâce à un système d'archives. Les examens pratiques et les guides de correction peuvent aussi être consultés.

Il y a eu 67 496 visites au site de formation virtuelle en 2004, ce qui représente une augmentation de 21 pour cent par rapport à 2003.

Opérations électroniques

Comme service aux avocats, le Barreau permet à ceux-ci de déposer leur Déclaration annuelle de membre (DAM) par voie électronique, grâce à des formulaires en ligne. Le système de dépôt électronique est facile à utiliser comme alternative au document papier et est offert sur le site public en français et en anglais.





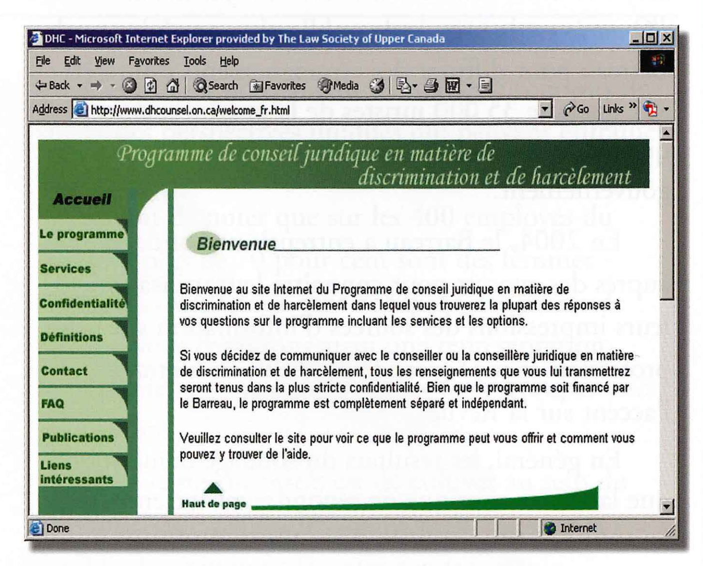
En 2004, 43 pour cent de toutes les DAM ont été déposées par voie électronique. Plus de 15 000 avocats ont tiré profit de cet avantage, soit une augmentation de l'utilisation de presque 40 pour cent par rapport à 2003.

Les avocats peuvent aussi mener d'autres opérations en ligne sur le site Web du Barreau. Les avocats peuvent aller sur le site *http://ecom.lsuc.on.ca* pour payer leur cotisation, s'enregistrer aux programmes de formation permanente et acheter du matériel de cours en ligne.

En 2004, le Barreau a continué de communiquer avec ses membres par courriel sur des questions importantes et des nouvelles d'actualité. Nous continuerons à promouvoir la communication et la prestation de service par voie électronique en 2005, considérant que plus de 26 000 juristes ont indiqué qu'ils veulent recevoir l'information par courriel.

Site Web de la Conseillère juridique en matière de discrimination et de harcèlement

Pour sensibiliser davantage le public au programme de Conseillère juridique en matière de discrimination et de harcèlement et donner aux membres du public et de la profession des renseignements et des choix, le Barreau a continué d'appuyer l'opération du site pour le programme. Le site Web contient des renseignements précieux sur le programme, une foire aux questions, des liens aux publications et à d'autres ressources utiles.



« LES BONS RENSEIGNEMENTS À LA BONNE PLACE AU BON MOMENT »

Autres améliorations technologiques

En 2004, le Barreau a entrepris d'autres améliorations technologiques pour renforcer l'infrastructure des opérations nécessaires afin de continuer avec succès de remplir les exigences de notre mandat et d'assurer la sécurité des renseignements.

Par exemple, le Barreau a terminé la mise en œuvre de son infrastructure de plan de secours qui fournit des installations alternatives pour le personnel clé, et la continuité des opérations informatiques, dans le cas où Osgoode Hall devrait être fermé en cas de crise. En 2005, nous continuerons de tester et de raffiner les capacités de notre plan de secours.

Nous avons amorcé une étude d'évaluation de l'information en 2004 pour nous aider à améliorer notre manière de ranger les données informatiques, d'y accéder, de les analyser et de les protéger. Le but de ce projet est d'assurer que nos données vitales et nos renseignements continuent d'être bien gérés dans une perspective stratégique.

La technologie continuera de jouer un grand rôle dans la prestation des services à tous nos intervenants – nos membres, le public, les ministères et les organismes gouvernementaux et notre personnel. Nous continuerons de renforcer notre capacité et de livrer les programmes et la technologie pour nous

assurer d'avoir « ***les bons renseignements à la bonne place au bon moment*** » et de le faire de manière économique et efficace.

La Revue des juristes de l'Ontario

Étant donné le milieu juridique et ses changements constants, la prolifération de nouvelles lois, de règlements et d'autres exigences législatives et les développements dans la pratique du droit, la *Revue des juristes de l'Ontario* continue d'être une source majeure d'information. La *Revue des juristes de l'Ontario* est la principale publication produite par le Barreau pour diffuser des renseignements d'intérêt aux quelque 35 000 juristes de la province, ainsi qu'aux intervenants et aux responsables du gouvernement.

En 2004, le Barreau a entrepris un sondage auprès des avocats pour connaître leur utilisation et leurs impressions des sources d'information sur leur profession et sur l'exercice du droit, en mettant l'accent sur la Revue.

En général, les résultats du sondage démontrent que la Revue continue de répondre aux attentes du lectorat et demeure fidèle à ses objectifs. L'écriture et l'aspect visuel de la Revue a reçu de bonnes critiques, six membres sur dix la trouvant « excellente » ou « bonne ».

Les membres du Barreau sont aussi satisfaits de la plupart des types de nouvelles et de renseignements qui paraissent dans la Revue. On a apprécié le plus les articles qui analysent les questions majeures, que 91 pour cent des membres ont qualifié de très intéressants à lire. Cela explique le taux élevé de commentaires sur la nouvelle rubrique régulière, *Pour la bonne cause*. Cette rubrique met de l'avant des juristes et des cabinets qui participent à faire une différence dans le monde.

> ***Je voulais juste vous dire qu'en tant que nouveau membre de la profession, j'aime la Revue des juristes. J'aime la diversité des sujets et surtout les articles de fonds sur le bon travail accompli par tant de membres du Barreau.***
>
> **Nouveau juriste**

ONTARIO LAWYERS GAZETTE
LA REVUE DES JURISTES DE L'ONTARIO
WORKING FOR A JUST Cause

> ***J'ai aimé lire l'article dans la rubrique Pour la bonne cause dans le dernier numéro de la Revue des juristes. Cela m'a fait voir différentes façons dont les avocats se servent de leur diplôme à bon escient. Il y a effectivement de la place pour des articles comme celui-là. En fait, une des raisons pour lesquelles je suis venue à la cérémonie [pour commémorer le 10e anniversaire du génocide au Rwanda] est que l'article m'a fait connaître Georgette Gagnon.***
>
> **Avocate**

Dépliants pour le public

Le Barreau distribue aussi une série de dépliants destinés au public afin de les aider à comprendre comment nous pouvons les aider. Les dépliants portent aussi sur des questions que nous recevons et qui ne relèvent pas de notre mandat et renvoient aux ressources appropriées. Nous avons distribué environ 10 000 de ces dépliants en 2004.

Nous avons aussi produit un nouveau dépliant sur le mentorat qui porte sur nos efforts de jumeler des étudiants intéressés et de nouveaux juristes avec des mentors dans leur communauté. ❖

Encourager une main-d'œuvre avertie et diversifiée

Le Barreau continue d'encourager un milieu de travail dans lequel tous les employés ont l'occasion de se perfectionner au point de vue professionnel et d'aider le Barreau à réglementer la profession avec succès. Cela est important pour établir le Barreau en tant qu'employeur de choix, et absolument essentiel pour offrir aux membres du public et de la profession les services de qualité qu'ils méritent.

En 2004, nous avons entrepris plusieurs projets pour assurer que nos employés ont des occasions d'apprendre. Notre approche est de donner aux employés les moyens de développer et d'améliorer des habiletés et des compétences dans leurs activités quotidiennes ainsi que par des activités de formation spécifiques et des occasions de perfectionnement. Le Barreau a offert au personnel et à sa direction plus de 38 séminaires et ateliers de formation différents durant l'année. Ces programmes comprenaient tant la prévention du harcèlement et de la discrimination que la gestion efficace de projet et le leadership.

Les occasions de perfectionnement ne sont pas les seules façons dont le Barreau s'assure un personnel compétent. Il s'assure aussi d'avoir une main-d'œuvre diversifiée. Le Barreau est engagé à embaucher des employés qualifiés issus des communautés que nous servons. À cette fin, pour encourager continuellement la diversité et l'équité au Barreau, nous offrons à notre personnel une formation et des occasions de perfectionnement pour promouvoir un milieu de travail positif équitable pour tous et pour toutes.

Ces projets nous aident à élaborer des points de vue et des perspectives uniques qui peuvent entraîner de nouveaux services et de nouvelles solutions. Il est intéressant de noter que sur les 400 employés du Barreau, plus de 70 pour cent sont des femmes – dont plus de 60 pour cent occupent des postes de cadres. Nous comptons aussi une représentation importante et croissante d'employés de groupes visés par l'équité.

Une de nos priorités est de cultiver au sein du personnel une atmosphère conviviale, ouverte et flexible. Les résultats de notre sondage sur la satisfaction des employés en 2004 indiquait que nous y parvenions. Selon le sondage, les relations entre les employés et les cadres supérieurs immédiats sont solides, et la satisfaction globale des employés se situe au-dessus de la norme des organisations canadiennes et américaines qui mènent des sondages semblables.

On peut aussi noter que le Barreau a un des taux de roulement du personnel les plus bas dans les secteurs à but non lucratif et public. Étant donné le coût élevé du recrutement de nouveaux employés, les avantages de retenir du personnel de haut calibre et engagé sont importants.

Nos efforts pour devenir un employeur de choix ont été récompensés quand le Barreau a été nommé un des 100 meilleurs employeurs au Canada par le magazine *Maclean's* en octobre 2004 – une distinction que nous avons obtenue deux années de suite. Plus de 6 000 employeurs de tout le pays ont tenté de décrocher cette place. Les finalistes ont été placés dans plusieurs catégories, y compris la gestion du rendement, la formation et le perfectionnement professionnel, le lieu de travail et les communications internes.

Un déjeuner du DG avec des employés.

Nous sommes honorés de faire partie des organisations canadiennes qui ont des pratiques exemplaires et nous sommes particulièrement fiers de notre place au numéro 7 dans la liste du magazine *Maclean's* au titre des 10 meilleurs employeurs qui font la promotion des femmes. En plus de notre large main-d'œuvre féminine, huit des dix cadres supérieurs du Barreau sont des femmes.

> ***Les compagnies qui se sont placées dans le palmarès (des 100 meilleurs employeurs) regardent les choses autrement...Ces compagnies servent d'agents de changement.***
>
> **Richard Yerema**
> **Auteur des 100 meilleurs employeurs du Canada**

Parmi ses priorités organisationnelles, le Barreau va chercher à demeurer un employeur de choix. En créant un milieu de travail progressif, juste et basé sur des principes, nous démontrons la valeur que nous accordons à notre personnel et ceux qu'il sert : la population de l'Ontario et la profession juridique. ❖

Palmarès des 100 meilleurs employeurs

Gérer nos ressources financières pour remplir notre mandat dans l'intérêt du public

Ce sont les cotisations de ses membres qui financent le Barreau du Haut-Canada, l'organe de réglementation de la profession juridique. En effet, chaque année, les cotisations des juristes de l'Ontario permettent le fonctionnement du Barreau, du Fonds d'indemnisation de la clientèle et des bibliothèques de comtés.

Le Barreau a terminé l'exercice 2004 en solide position financière avec une réserve d'environ 1,8 M$ dans le Fonds d'administration générale et de 2,1 M$ dans le Fonds d'indemnisation de la clientèle.

Éléments	2005	2004	DIFFÉRENCE
Cotisation générale*	1 035	1 014	21
Fonds d'indemnisation de la clientèle	200	230	(30)
Bibliothèques de comtés	206	197	9
Total	**1 441**	**1 441**	**–**

** Couvre les dépenses de la Grande Bibliothèque.*

Cotisation générale

La cotisation générale finance le fonctionnement du Barreau, surtout ses deux fonctions essentielles : la réglementation professionnelle et le perfectionnement professionnel. Tous les secteurs opérationnels ont connu des augmentations de volume et ont offert davantage de services.

En 2004, les plus larges portions du budget du Barreau ont continué d'être dirigées vers ces fonctions.

- 22 pour cent (10,0 M$) du budget de fonctionnement annuel ont été alloués à nos responsabilités envers la réglementation. Au cours des dernières années, nous avons augmenté le financement nécessaire pour mener des enquêtes en mettant l'accent sur la fraude hypothécaire. Au total, 15 pour cent du budget de 10 M$ consacrés à la réglementation ont été alloués seulement aux enquêtes et à la poursuite des fraudeurs hypothécaires en 2003 et 2004. Nous prévoyons de dépenser encore 1 M$ pour combattre la fraude hypothécaire en 2005.
- 37 pour cent (17 M$) ont été consacrés à l'investissement dans des programmes et des projets visant à aider le perfectionnement professionnel des étudiants et des professionnels. En 2004, les revenus du secteur du perfectionnement professionnel ont excédé le budget de 1,2 M$ en raison du plus large volume d'étudiants et d'avocats participant aux programmes. Les dépenses de perfectionnement professionnel ont augmenté avec les revenus parce que les ressources ont été allouées pour assurer des niveaux de produits et de service appropriés.

Le Fonds d'indemnisation de la clientèle

Le Fonds d'indemnisation a terminé 2004 avec un solde atteint de 19,5 M$, une augmentation de 2,1 M$ en raison d'une diminution de la réclamation moyenne.

Cela a contribué à solidifier la position financière du Fonds et d'appuyer la décision du budget de 2005 d'éliminer notre assurance et de réduire la cotisation de 230 $ par membre à 200 $.

Services de bibliothèque

Les cotisations des membres du Barreau ontarien continuent de subventionner trois types de services de bibliothèque : les bibliothèques de comtés et de districts (LibraryCo.), la Grande Bibliothèque et l'Institut canadien d'information juridique (IIJCan).

La portion des cotisations de 2004 (197 $) liée aux bibliothèques de comtés et de districts a servi à couvrir en grande partie les dépenses totales de LibraryCo de 7 M$. En 2004, 3 M$ ont aussi été alloués à la Grande Bibliothèque et 610 000 $ supplémentaires ont été alloués à IIJCan.

Dépenses d'immobilisations

En février 2004, le Conseil a approuvé la rénovation de l'aile nord d'Osgoode Hall. Le projet de 9 M$ est financé grâce à des excédents budgétaires des exercices 2003 et 2004 qui se sont accumulés dans le Fonds d'acquisition future d'immobilisations.

Les rénovations, amorcées en 2004 et devant se terminer en 2006, auront des répercussions positives sur le fonctionnement et les finances de l'organisation :

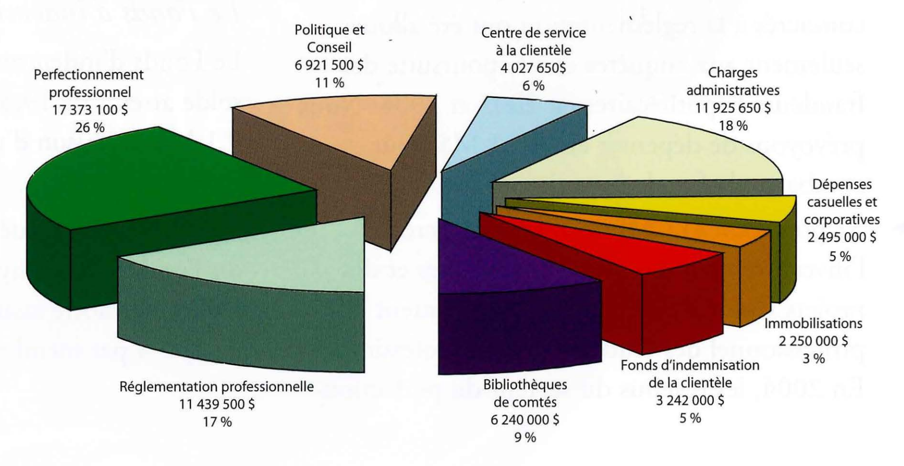
- Nous pourrons optimiser l'espace des salles de classe aux 3e et 4e étages, auparavant utilisées uniquement lorsque les cours de formation professionnelle étaient en session.
- Nous améliorerons le flux de travail et les processus pour que nos services soient plus efficaces.
- Nous améliorerons l'aspect de professionnalisme de l'intérieur tout en respectant les éléments historiques du site. Cela comprend la rénovation de la salle de conférence et du rez-de-chaussée, qui est l'aire la plus utilisée par les membres et le public.
- Nous améliorerons beaucoup l'accessibilité des personnes handicapées, tel que recommandé dans le rapport du bicentenaire sur l'équité dans la profession.

Cotisation globale

Le financement global a été atteint sans augmenter la cotisation des membres pour 2004. En 2005, la cotisation demeure également stable à 1 441 $ par membre grâce, en grande partie, à la stabilisation du Fonds d'indemnisation de la clientèle et du virement de l'excédent de 2004. En 2004, environ 700 membres se sont ajoutés au nombre existant pour atteindre un total de plus de 35 000 membres. On s'attend à un défi budgétaire en 2006 en raison des pressions plus grandes sur les services et de la demande accrue de la part des membres et du public.

Le budget de 2005 est le quatrième budget consécutif qui nous donne un financement approprié pour réussir à remplir notre mandat et fournir des programmes et des services additionnels, tout en réduisant ou en maintenant la cotisation totale. Le Barreau est en forte position financière, avec de bonnes réserves et un niveau de cotisation durable. ❖

Dépenses brutes par fonction – budget de 2005



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2005

Le mercredi 11 mai 2005
à 17 h 15
Osgoode Hall, Toronto

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

Rapport sur les activités du Barreau et des comités du Barreau et du Conseil

Présentation des états financiers vérifiés

Questions d'intérêt professionnel directement reliées aux activités du Barreau



CHANGEMENTS DANS LA CONSTITUTION DU CONSEIL

NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL

Mark J. Sandler a été élu comme conseiller le 28 mai 2004 pour combler le poste laissé vacant par la nomination de Todd Ducharme à la Cour supérieure de justice.

DÉCÈS

Gordon H.T. Farquharson, c.r., MB, conseiller à vie, est décédé le 13 juin 2004.

LA CONSTITUTION DU CONSEIL

Trésorier
Frank N. Marrocco, c.r.

Membres élus
Robert B. Aaron
Constance Backhouse, MB
Larry Banack
Gordon Bobesich
Peter N. Bourque
John A. Campion
Kim A. Carpenter-Gunn
James R. Caskey, c.r.
Earl A. Cherniak, c.r.
Paul Copeland
Carole Curtis
Mary Louise Dickson, c.r.
Abraham Feinstein, c.r.
Neil Finkelstein
Alan D. Gold
Gary Lloyd Gottlieb, c.r.
Holly Harris
Thomas G. Heintzman, O.C., c.r.
George D. Hunter
Gavin MacKenzie
Ronald D. Manes
Robert Martin
W.A. Derry Millar
Ross W. Murray, c.r.
Tracey O'Donnell
Laurence A. Pattillo
Laurie H. Pawlitza
Julian Porter, c.r.
Judith M. Potter
Heather J. Ross
Clayton Ruby
Mark Sandler
Alan G. Silverstein
William J. Simpson, c.r., MB
Joanne St. Lewis
Gerald A. Swaye, c.r.
Beth Symes, MB
Robert C. Topp
Bonnie R. Warkentin
Bradley H. Wright

Membres nommés
Andrea Alexander
Abdul A. Chahbar
Andrew F. Coffey
Anne Marie Doyle
W. Paul Dray
Sy Eber
Richard Filion
Allan Gotlib

Membres d'office
L'hon. John D.Arnup, c.r., MB
Marion Boyd
L'hon. Michael J. Bryant
Ronald W. Cass, c.r., MB
L'hon. W. Dan Chilcott, c.r.
John T. Clement, c.r.
Austin M. Cooper, c.r.
E. Susan Elliott, MB
L'hon. George D. Finlayson, c.r.
James M. Flaherty, député
Patrick Garret Furlong, c.r., MB
L'hon. Edwin A. Goodman, c.p., O.C., c.r.
Howard G. Hampton, député
Charles A. Harnick, c.r.
Prof. Vern Krishna, C.M., c.r., MSRC
L'hon. Allan F. Lawrence, c.p., c.r., MB
Laura L. Legge, O.Ont., c.r.
Daniel J. Murphy, c.r.
Brendan O'Brien, c.r.
L'hon. Alan W. Pope, c.r.
L'hon. Sydney L. Robins, c.r., MB
L'hon. Allan M. Rock, c.p., c.r.
Arthur R.A. Scace, C.M., c.r.
Ian G. Scott, c.r.
Norm Sterling, député
Harvey T. Strosberg, c.r.
J. James Wardlaw, c.r., MB
Roger D. Yachetti, c.r.
David S. Young

Membres honoraires
Son Altesse Royale le Prince Charles, Prince de Galles
La très honorable Margaret Thatcher
Kenneth P. Jarvis, c.r., ARC
L'honorable Lincoln M. Alexander, c.r.

Photo des conseillers et conseillères présents à la réunion du Conseil, le 28 avril 2005.

HAUTE DIRECTION

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Malcolm Heins
416-947-3309
mheins@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES FINANCES
Wendy Tysall
416-947-3322
wtysall@lsuc.on.ca

CONSEILLÈRE EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ
Josée Bouchard
416-947-3984
jbouchar@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Laura Cohen
416-947-3396
lcohen@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES POLITIQUES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Katherine Corrick
416-947-5210
kcorrick@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE ET PLAINTES
Terry Knott
416-947-7622
tknott@lsuc.on.ca

DIRECTEUR DE L'INFORMATIQUE
John Matos
416-947-3392
jmatos@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL
Diana Miles
416-947-3328
dmiles@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DE LA RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE
Zeynep Onen
416-947-3949
zonen@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES
Lucy Rybka
416-947-7619
lrybka@lsuc.on.ca

....

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE, ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DES AVOCATS (LAWPRO)
Michelle Strom
416-598-5802
Sans frais : 1-800-410-1013
michelle.strom@lawpro.ca

DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LIBRARYCO INC.
Suzan Hebditch
905-639-7654
Sans frais : 1-866-340-7578
shebditch@libraryco.ca

....

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
Sans frais : 1-800-668-7380
Réception : 416-947-3300
Courriel : *lawsociety@lsuc.on.ca*
Internet : *www.lsuc.on.ca*

Ce rapport se trouve sur le site Web du Barreau du Haut-Canada à *www.lsuc.on.ca.*

Pour d'autres exemplaires, communiquer avec le Service des communications et des affaires publiques au 416-947-5220.



The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

Osgoode Hall
130, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2N6
416-947-3300
1-800-668-7380
www.lsuc.on.ca